



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste**

Budget révisé de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la mission	7
C. Coopération avec les autres entités des Nations Unies au niveau régional	11
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	33
A. Vue d'ensemble	33
B. Contributions non budgétisées	35
C. Taux de vacance de postes	35
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome ..	36
E. Formation	36
III. Analyse des écarts	37
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	42



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes	43
Annexes	
I. Organigrammes	54
II. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	57
Carte	62

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget révisé de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 101 604 900 dollars, réparti entre 89 566 600 dollars pour le fonctionnement de la Mission et 12 038 300 dollars pour sa liquidation.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 23 observateurs militaires, 542 membres de la Police des Nations Unies, 397 membres d'unités de police constituées, 284 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 11 occupant des emplois de temporaire), 690 agents recrutés sur le plan national (dont 5 occupant des emplois de temporaire) et 162 Volontaires des Nations Unies, en moyenne, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. Il couvre aussi un déploiement mensuel moyen de 66 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 4 agents recrutés sur le plan national et de 9 Volontaires des Nations Unies pour la période de liquidation allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, y compris la phase finale de cette période, allant du 1^{er} mai au 30 juin 2013 et devant permettre à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves d'achever ses travaux. Ce projet de budget couvre aussi les voyages et le rapatriement du personnel de la Mission en poste au 1^{er} juillet 2012.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires, et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. Pour la composante appui et l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, l'analyse a été divisée en deux parties, la première portant sur la phase de réduction des effectifs et la seconde sur la phase de liquidation.

Globalement, le montant révisé du projet de budget, qui s'élève à 101 604 900 dollars, traduit une baisse de 53 824 100 dollars, soit 34,6 %, des sommes prévues au titre des militaires, des policiers et du personnel civil, ainsi que des dépenses opérationnelles, par rapport au montant initialement alloué (qui s'élevait à 155 429 000 dollars), du fait de la réduction des effectifs de la Mission et de sa liquidation. On trouve à la rubrique Personnel civil des dépenses liées à la cessation de service d'une forte proportion du personnel de la Mission recruté sur le plan international et au versement d'indemnités de licenciement au personnel recruté sur le plan national.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Fonctionnement (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012)	Liquidation (du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2013)	Montant révisé des dépenses prévues (2012/13)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	51 055,2	48 714,7	22 441,5	–	22 441,5	(26 273,2)	(53,9)
Personnel civil	98 653,9	73 462,0	43 787,1	7 319,7	51 106,8	(22 355,2)	(33,9)
Dépenses opérationnelles	42 611,1	33 252,3	23 338,0	4 718,6	28 056,6	(5 195,7)	(15,6)
Montant brut	192 320,2	155 429,0	89 566,6	12 038,3	101 604,9	(53 824,1)	(34,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 005,6	6 012,8	2 782,5	486,2	3 268,7	(2 744,1)	(45,6)
Montant net	183 314,6	149 416,2	86 784,1	11 552,1	98 336,2	(51 080,0)	(34,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	192 320,2	155 429,0	89 566,6	12 038,3	101 604,9	(53 824,1)	(34,6)

Ressources humaines^a

	Effectif autorisé ^a	Calendrier de déploiement de juillet à décembre 2012 ^f							Calendrier de déploiement de janvier à juin 2013						
		Juill. ^f	Août ^f	Sept. ^f	Oct. ^f	Nov. ^f	Déc. ^f	Moyenne	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne
Observateurs militaires	34	31	29	24	20	13	–	23	–	–	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	790	748	689	675	565	31	–	542	–	–	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	490	490	490	490	489	26	–	397	–	–	–	–	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international	352	327	321	312	291	247	139	273	91	92	85	57	38	35	66
Personnel recruté sur le plan national ^b	927	850	846	835	826	494	259	685	6	6	4	1	–	–	4
Emplois de temporaire ^{c, d}	31	24	24	24	13	7	1	16	1	–	–	–	–	–	–
Volontaires des Nations Unies ^e	270	261	233	178	120	122	55	162	15	15	13	4	3	3	9

	Calendrier de déploiement de juillet à décembre 2012 ^f							Calendrier de déploiement de janvier à juin 2013							
	Effectif autorisé ^a	Juill. ^f	Août ^f	Sept. ^f	Oct. ^f	Nov. ^f	Déc. ^f	Moyenne	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne
Personnel fourni par des gouvernements															
Total	2 894	2 731	2 632	2 538	2 324	940	454		113	113	102	62	41	38	
Pourcentage de l'effectif autorisé	–	94,4	90,9	87,7	80,3	32,5	15,7		3,9	3,9	3,5	2,1	1,4	1,3	

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d L'effectif autorisé comprend 31 emplois, répartis comme suit : 1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national inscrits au budget pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012; 5 P-4, 3 P-3 et 3 emplois d'agent du Service mobile inscrits au budget pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012; et 1 P-4, 1 P-3 et 2 emplois d'administrateur recruté sur le plan national inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

^e L'effectif autorisé comprend 126 postes inscrits au budget pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, 5 postes inscrits au budget pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 139 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

^f Pour la période allant de juillet 2012 à janvier 2013, les chiffres sont ceux de l'effectif réel.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La dernière prorogation de son mandat, jusqu'au 31 décembre 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2037 (2012).

2. Le mandat de la Mission s'est achevé le 31 décembre 2012, étant entendu que, comme le Gouvernement du Timor-Leste l'a confirmé le 18 décembre 2012 et comme le Secrétaire général l'a communiqué au Conseil de sécurité le 21 décembre 2012, les travaux de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves se poursuivraient jusqu'en juin 2013 avec l'appui de l'équipe chargée de la liquidation, dans les limites des crédits alloués.

3. La Mission avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui était de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

4. Dans sa résolution 66/270, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 155 429 000 dollars pour le fonctionnement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Dans la même résolution, l'Assemblée avait décidé de répartir entre les États Membres, au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, un montant brut de 78 393 550 dollars (montant net : 74 996 300 dollars). Sur la base de cette résolution, le montant de 78 393 550 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. Cette somme comprenait 75 002 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 3 215 950 dollars destinés au compte d'appui et 175 600 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB).

5. Ensuite, dans sa résolution 67/245, l'Assemblée générale a décidé de répartir entre les États Membres un montant additionnel de 11 590 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. L'Assemblée a en outre décidé de répartir un montant additionnel de 13 485 550 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, dont 10 094 000 dollars prévus pour la liquidation administrative de la Mission qui était attendue, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, et 3 215 950 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 175 600 dollars pour la BSLB pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Les montants répartis additionnels ont été mis en recouvrement auprès des États Membres.

6. Dans le cadre de l'objectif général défini par le Conseil de sécurité, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci ont été organisés par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires, et composante appui), d'après le mandat de la Mission.

7. Les réalisations escomptées ont permis d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de

succès ont servi à mesurer les progrès accomplis au cours du mandat. Les effectifs de la MINUT ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. L'analyse des variations présentée ci-après rend compte de la différence entre le montant du financement approuvé pour 2012/13 et les prévisions de dépenses révisées.

8. La MINUT était une mission multidimensionnelle intégrée qui appliquait une approche fondée sur l'« unité d'action des Nations Unies » au sein d'un cadre stratégique intégré couvrant tous les domaines d'activité. La Mission était dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général par intérim, ayant rang de Sous-Secrétaire général, secondé par un représentant spécial adjoint ayant lui aussi rang de Sous-Secrétaire général et s'occupant du secteur de la sécurité et de l'état de droit. Le Représentant spécial du Secrétaire général par intérim est resté au Timor-Leste après la fin du mandat de la MINUT pour diriger la liquidation de la Mission. La phase finale de la liquidation, qui débutera le 1^{er} mai 2013, permettra à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves de poursuivre ses travaux jusqu'au 30 juin 2013, afin de les achever.

9. L'appui opérationnel de la MINUT à la Police nationale du Timor-Leste a pris fin le 31 octobre 2012, et la plupart des activités de fond de la Mission, dont l'appui au renforcement des capacités des homologues nationaux, ont cessé le 30 novembre 2012. Afin de mettre les dernières touches à certains domaines prioritaires recensés dans le cadre stratégique intégré et faciliter la transition, la MINUT a conclu des accords pour l'exécution de ce cadre avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. Les activités menées au titre de ces accords ont pris fin au 31 décembre 2012.

10. Afin de permettre à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves de mener à bien ses enquêtes sur les affaires restantes relatives aux infractions graves commises au Timor oriental en 1999, des crédits ont été prévus jusqu'au 30 juin 2013 pour 20 membres de l'Équipe recrutés sur le plan international, ainsi que pour une équipe d'appui composée de 17 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 3 Volontaires des Nations Unies.

11. Le quartier général de la Mission, installé à Dili, s'appuyait sur les quatre centres régionaux de Baucau, Maliana, Oecussi et Suai. La Mission fournissait un soutien administratif, logistique et technique au personnel civil, aux militaires et aux membres de la Police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts couvrant l'ensemble du pays.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la mission

12. La MINUT avait pour mandat de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant, en collaborant avec le Gouvernement et les institutions concernées, et elle a aidé à promouvoir le bon déroulement des processus politiques, à renforcer l'état de droit, à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique.

13. L'exécution du mandat de la Mission pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 a été influencée par les progrès enregistrés dans le cadre de trois processus importants. Le premier processus avait trait à la conduite des élections parlementaires et présidentielle tenues en 2012 et à la constitution du nouveau Gouvernement et de la nouvelle opposition. Ces élections ont concerné toutes les composantes de la Mission, soit directement, étant donné que celle-ci appuyait le processus électoral, soit indirectement, du fait que le contexte politique avait une incidence sur les travaux des sections techniques. Le deuxième processus concernait l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan commun de transition en 2012 et du transfert des responsabilités de la MINUT aux autres parties prenantes, et le troisième était la formulation et l'exécution d'un plan de réduction progressive des effectifs conforme aux dispositions de la résolution 2037 (2012).

14. Dans le cadre du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation, il est envisagé de modifier les dépenses prévues par rapport au budget approuvé pour 2012/13, en réduisant graduellement, par rapatriement, les effectifs militaires, de police et de personnel civil, ainsi que les quantités de matériel appartenant aux contingents, et en diminuant les dépenses opérationnelles, notamment celles consacrées à la formation et aux voyages. L'accent a été principalement mis sur les activités liées à l'héritage de la Mission, à savoir l'achèvement des réalisations, le transfert des responsabilités et les préparatifs de fermeture des structures et unités administratives.

15. En mars 2011, la Police des Nations Unies a transféré avec succès les principales fonctions de maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste, assumant alors un rôle d'appui à cette dernière et restant disponible pour lui prêter main forte en cas de besoin et si elle le demandait. Le plan de développement conjoint de la Police nationale et de la Police des Nations Unies pour 2011/12 définissait les cinq domaines prioritaires pour la poursuite du renforcement de la Police nationale, à savoir la législation, la formation, l'administration, la discipline et les opérations. Les activités d'appui opérationnel à la police menées par la Mission ont pris fin le 31 octobre 2012 et ont été suivies du rapatriement des membres de l'unité de police constituée et des policiers des Nations Unies. Pour aider à exécuter le plan de développement conjoint, les conseillers de police civile des Nations Unies ont continué de faciliter le transfert de compétences à leurs homologues nationaux. En ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, la Mission a continué, en collaboration avec les partenaires compétents au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et parmi les donateurs bilatéraux, à aider le Gouvernement à renforcer efficacement les institutions du secteur de la sécurité (armée et police) et les institutions civiles de contrôle (les secrétariats d'État à la défense et à la sécurité, le Parlement national, le Cabinet du Président et la société civile). Le Groupe de liaison militaire a assuré le suivi de la situation générale en matière de sécurité, tout particulièrement dans les régions frontalières.

16. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 30 novembre 2012, la Mission a continué à exercer un rôle de surveillance de la situation en matière de droits de l'homme et de communication d'informations à ce sujet, et à former la Police nationale du Timor-Leste, les Forces armées nationales, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et les autres institutions timoraises compétentes, sur les normes et les engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. La MINUT a continué d'aider les autorités du Timor-Leste en fournissant une assistance technique pour l'ensemble du secteur de la sécurité, afin de renforcer

les capacités relatives au contrôle exercé par les autorités civiles et les mécanismes d'application du principe de responsabilité au sein des institutions chargées de la sécurité, notamment les forces armées et la police.

17. Les hypothèses budgétaires couvraient la conduite d'activités de programme jusqu'au 30 novembre 2012, quand la majeure partie de la réduction d'effectifs a été achevée, et comprennent la poursuite de l'appui fourni aux institutions du Timor-Leste dans les domaines de la gouvernance, de la justice, du développement et de la coordination humanitaire. Si la MINUT avait pour priorité d'aider à faire en sorte que les élections tenues en 2012 soient crédibles et transparentes, elle a aussi continué à fournir un appui aux principales institutions chargées de la gouvernance, comme la Commission de lutte contre la corruption, la Commission de la fonction publique, le Ministère de l'administration nationale et de la gestion du territoire et le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité. La Mission a également aidé le Gouvernement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à privilégier une approche concertée du développement du secteur judiciaire et à mettre en œuvre le Plan stratégique national de développement.

18. La Mission a continué à fournir un appui administratif efficace et efficient à ses composantes jusqu'à la fin de son mandat, tout en planifiant et exécutant son retrait progressif. Parmi les activités de réduction des effectifs et de préparation de la liquidation figuraient aussi les tâches suivantes : planifier et exécuter la restitution des sites régionaux (dont le Centre régional d'appui de Baucau, restitué le 3 décembre 2012) avant le 31 décembre 2012 et de tous les sites de coïmplantation de la Police des Nations Unies et de la Police nationale à Dili avant le 10 décembre 2012 (47 sites régionaux ayant déjà été restitués à l'État); mener à bien une grande partie des donations approuvées; organiser le rapatriement des unités de police constituées et de leur matériel; rapatrier les membres de la Police des Nations Unies; clôturer les activités d'achat; régler les questions financières et juridiques en suspens et les litiges en cours; et adopter un plan de liquidation. Quatre hélicoptères ont été exploités jusqu'au 30 août 2012 et deux hélicoptères et un avion ont été maintenus jusqu'au 17 décembre 2012. Cet avion, qui n'était pas prévu dans le budget approuvé pour 2012/13, s'est avéré nécessaire du 1^{er} juillet au 17 décembre 2012, la Mission n'ayant pas pu obtenir le contrat relatif aux services d'urgence qu'elle prévoyait de signer afin de combler un besoin essentiel durant la période de réduction des effectifs, caractérisée par un grand nombre de mouvements. La Mission a utilisé son parc de véhicules existant, ainsi que l'infrastructure de communication et le matériel informatique en place, et le matériel dont le transfert à d'autres missions était prévu a été préparé pour expédition. Hormis pour faire face à des impératifs opérationnels, aucun nouveau matériel n'a été acheté au cours de la période visée.

19. La Mission est restée soucieuse de réaliser des gains d'efficacité en appliquant des mesures écologiques : réduction de la consommation de carburant, contrôle strict de l'utilisation des climatiseurs et de l'éclairage, et imposition du recto verso pour les photocopies.

20. L'accent a été mis sur l'appui aux fonctionnaires recrutés sur le plan national pour la suite de leurs carrières après la fin du mandat de la MINUT. Des possibilités de formation, dont la vaste majorité étaient offertes en interne, ont été proposées à ces fonctionnaires pour renforcer leurs capacités, et les avis de vacance de poste des

organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont été diffusés à tout le personnel de la Mission.

21. Les principales activités à mener au cours de la phase de liquidation sont notamment : a) restituer les locaux de la MINUT restants, dont la caserne d'Obrigado 2, l'aérogare de la Section du contrôle des mouvements, le complexe logistique de Balide, l'entrepôt de Formeto et les décharges de Tasitola et Farol; b) arrêter, en consultation avec les services du Siège de l'ONU, et exécuter le plan de liquidation des avoirs, qui doit notamment préciser la destination des biens durables et non durables devant être transférés à d'autres opérations de maintien de la paix ou au Centre de services mondial, et les dispositions à prendre pour la mise en vente ou l'élimination physique des biens pour lesquels on dispose d'une documentation exacte (certificat, acte de vente, bon de remise de biens, etc.); c) conduire les inspections conjointes des locaux appartenant à l'État et occupés par la MINUT, et formaliser la restitution et la prise en charge de la documentation pertinente, notamment des certificats de remise en état de site; d) tenir à jour en temps utile et avec exactitude la base de données relative aux biens transférés ou expédiés, ou cédés à titre gracieux, et conserver des preuves documentaires pour toutes les méthodes de liquidation de biens employées; e) maintenir le dispositif d'appui à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves; f) achever les activités administratives, juridiques et financières, les tâches relatives aux achats et à la gestion du personnel, et les travaux résiduels afférents à la liquidation; g) remettre au Secrétariat et au Centre de services mondial les rapports de routine sur la liquidation. La Mission cède ses biens de façon conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

22. Tout le personnel recruté sur le plan international est rapatrié progressivement conformément au plan de réduction des effectifs et de liquidation, les fonctionnaires des services organiques (hormis les membres de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves) et la majorité du personnel d'appui ayant été rapatriés au 31 décembre 2012, quand presque tout le personnel recruté sur le plan national a aussi été licencié. L'effectif restant de la MINUT, estimé à 91 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 15 Volontaires des Nations Unies en janvier 2013, sera progressivement réduit tout au long de la période de liquidation. Au cours de cette période, les membres du personnel de la MINUT sont épaulés par jusqu'à 169 vacataires recrutés sur le plan national pour effectuer des tâches telles que réunir et préparer le matériel en vue de sa cession, préparer les sites et les restituer, assurer la sécurité des installations, et achever les opérations administratives concernant le personnel et les opérations financières. Le recours à des vacataires permet aux fonctionnaires de mener à bien leurs procédures de départ et d'avoir l'assurance que leurs dossiers de pension seront dûment traités, tout en permettant aux gestionnaires de mettre fin à l'emploi de ces vacataires dès que leurs tâches sont terminées. Des montants ont été alloués pour les dépenses liées à la cessation de service et les indemnités de licenciement, qui sont versées conformément aux règles et règlements en vigueur dans les cas où le service d'un fonctionnaire prend fin avant l'expiration de son contrat.

C. Coopération avec les autres entités des Nations Unies au niveau régional

23. La Mission continue de faire appel à la BSLB pour différents services, notamment de transport, et elle compte sur son appui dans le cadre de la réduction d'effectifs, notamment pour ce qui est de recenser le matériel convenant pour être expédié à la Base afin d'y être intégré aux stocks qu'elle détient. La MINUT entretient en outre des liens étroits avec l'équipe de pays des Nations Unies et elle continue de fournir un appui, lorsqu'elle le peut, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

24. L'intégration et la coordination des activités de l'ONU au Timor-Leste ont été assurées par le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, qui est également le coordonnateur résident au Timor-Leste. Dans la mise en œuvre du cadre stratégique intégré, la Mission est restée fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies. Des groupes de travail thématiques ont été constitués pour la coordination et la prise de décisions conjointes dans des domaines tels que la gouvernance démocratique, la justice, l'égalité des sexes, l'aide humanitaire, le VIH/sida, les communications et l'appui opérationnel. Conformément au rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/67/312-S/2012/645), la MINUT a conclu des accords avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes en vue de l'exécution des activités prévues pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 dans les domaines prioritaires recensés dans le cadre stratégique intégré, à savoir le renforcement des capacités et du fonctionnement de la Police nationale du Timor-Leste, la consolidation de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme, et l'amélioration de la gouvernance démocratique.

25. Le Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030 pour le Timor-Leste, qui a été publié en juillet 2011, met en avant le rôle de chef de file du Gouvernement pour ce qui est de coordonner les efforts de développement déployés aux échelons national et international. À l'aide de son approche intégrée, le système des Nations Unies a continué d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives nationales coordonnées et transparentes en faveur du développement, notamment celles qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

26. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission ont été assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	–	2	–	2	5	3	–	8
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires									
Postes approuvés 2012/13	1	–	2	–	1	4	5	–	9
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	1	–	2	1	1	5	5	–	10
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit^c									
Postes approuvés 2012/13	1	–	1	–	–	2	3	1	6
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2012/13	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	3	2	1	6	4	–	10
Total									
Effectif approuvé 2012/13	3	1	8	4	5	21	16	1	38

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Dont un poste temporaire de Volontaire des Nations Unies inscrit au budget pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012.

Composante 1 : processus politique

27. Au cours de la période de fonctionnement, la MINUT s'est essentiellement attachée à aider le Président, le Parlement, le Gouvernement et les autres institutions timoraises à consolider plus avant la démocratie et la stabilité à long terme et à promouvoir la réconciliation nationale. À cette fin, la Mission a exercé ses bons

offices pour aider toutes les parties du pays, notamment les responsables politiques, à remédier collectivement aux difficultés politiques et aux problèmes de droits de l'homme et de sécurité en vue de promouvoir un Timor-Leste stable et prospère. Dans ce contexte, elle a concouru à l'instauration d'un climat permettant au Président, au Parlement et au Gouvernement de travailler en partenariat avec la société civile et la communauté internationale afin de répondre aux besoins de la population de manière transparente et responsable. Elle a notamment contribué à donner aux médias nationaux les moyens de mieux promouvoir la gouvernance démocratique. Dans la perspective de sa liquidation, elle a diffusé, à l'intention du public timorais et international, plusieurs produits d'information renseignant sur les travaux qu'elle mène depuis 2006.

28. La MINUT s'est notamment employée à apporter son concours aux institutions et à la société timoraises pendant toute la durée des élections présidentielle et législatives de 2012. Le déroulement pacifique des élections, y compris la mise en place d'un nouveau parlement opérationnel faisant une place au parti au pouvoir et à l'opposition, est le signe que le Timor-Leste est sur la voie d'une démocratie et d'une stabilité qui s'inscriront dans la durée. La Mission a usé de ses bons offices principalement pour veiller à ce que les partis politiques, la société civile et les collectivités locales participent utilement au processus électoral et à la période postélectorale.

29. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et favorisé l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes dans la fonction publique et de la participation des femmes au processus politique à tous les niveaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

1.1.1 Les élections se sont déroulées dans le calme, les résultats en ont été accueillis avec satisfaction par la plupart des responsables politiques, et le passage à un nouveau parlement faisant une place au parti au pouvoir ainsi qu'à l'opposition s'est fait en douceur. La participation des femmes est encouragée et appuyée.

1.1.2 Le Parlement national a approuvé le budget additionnel de l'État pour 2012 et le programme du Gouvernement à l'issue de débats constructifs entre les députés et d'audiences publiques qui permettent d'exercer un contrôle.

Produits

- Diffusion d'analyses portant sur la situation à l'issue des élections, et plus particulièrement sur la formation du nouveau Gouvernement, les débats budgétaires et législatifs, les atteintes à la sécurité, la participation des femmes et les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité visées dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Fourniture de conseils et exercice de bons offices lors de réunions périodiques avec les responsables nationaux et les institutions publiques (y compris avec le groupe de femmes parlementaires du Timor-Leste et le Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité), les partis politiques et la société civile, pour favoriser la promotion du processus démocratique

- Production de rapports de surveillance, de produits d'information et de documents imprimés et multimédias, et organisation de manifestations (notamment des expositions photographiques à Dili et New York) sur les travaux menés par la MINUT depuis 2006, fourniture de conseils et élaboration de supports pédagogiques et de documents d'orientation à l'appui du renforcement des capacités des médias nationaux et locaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

1.2.1 Les partis politiques règlent leurs différends dans le cadre d'instances et de processus démocratiquement mis en place.

1.2.2 Le Gouvernement et le Bureau du Président poursuivent le dialogue aux niveaux national et local, à Dili et dans les districts.

Produits

- Appui aux responsables nationaux, grâce aux bons offices de la Mission, sur des questions cruciales devant être réglées par des processus d'ouverture et de collaboration, y compris les questions liées à la gouvernance, la transparence, la stabilité et la sécurité
- Élaboration d'analyses sur les relations entre les acteurs politiques aux niveaux national et local

Facteurs externes :

- Les résultats des élections de 2012 sont acceptés par les acteurs politiques et l'opinion publique;
- Le nouveau Gouvernement est constitué et accepté par les partis politiques et l'opinion publique;
- Tous les acteurs politiques du Timor-Leste, notamment les responsables nationaux et les partis politiques, sont résolus à régler les principaux problèmes du pays par des moyens démocratiques, et continuent de collaborer avec la Mission;
- Suffisamment de femmes ont la possibilité et la volonté de participer aux mécanismes politiques à tous les niveaux.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 – processus politique

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	3	1	8	10	3	21	
Bureau de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	3	4	9	30	4	43	
Emplois de temporaire approuvés ^{b, c} 2012/13	–	1	–	–	–	1	–	–	1	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel										
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	3	4	10	30	4	44	
Groupe de la planification										
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Groupe des pratiques optimales										
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	2	2	5	–	1	6	
Centre d'opérations civilo-militaires										
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	1	2	–	1	3	
Total										
Effectif approuvé 2012/13	–	2	8	9	8	27	41	9	77	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Dont 1 D-1 financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012.

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

30. La Police nationale du Timor-Leste a repris la responsabilité du maintien de l'ordre en mars 2011, ce qui a marqué un tournant important et permis aux observateurs de police de la Mission de se concentrer davantage sur le renforcement des capacités. Conformément aux dispositions du plan de développement stratégique de la Police nationale et du plan de développement conjoint de la Police nationale et de la Police des Nations Unies, les observateurs de police de la Mission ont continué, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de conseiller la Police nationale et d'en former les membres tout en restant prêts à lui fournir un appui opérationnel jusqu'au 31 octobre 2012 si elle en éprouvait le besoin et en faisait la demande, comme prévu par les accords conclus entre la MINUT et le Gouvernement timorais.

31. La Mission, et tout particulièrement le Groupe de l'appui au secteur de la sécurité, a fourni des conseils techniques aux institutions du secteur de la sécurité en vue de les aider à renforcer les mécanismes qui permettent leur contrôle par les autorités civiles et les rendent responsables devant ces dernières, et de développer le cadre juridique et les capacités des institutions nationales.

32. Le Groupe de liaison militaire a continué de surveiller la sécurité au Timor-Leste, notamment le long de la frontière, grâce à des activités de liaison, des patrouilles et des réunions. Il a également assuré la liaison avec les Forces armées de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation.

33. La MINUT s'est attachée à promouvoir le respect des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, à en suivre l'évolution et à en

rendre compte. Des conseillers techniques ont contribué à renforcer les capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la responsabilité, de la justice transitionnelle, de l'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels, de la violence sexuelle et sexiste et de la protection des groupes vulnérables. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a continué d'enquêter sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 et de fournir au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire au traitement de ces dossiers dans le respect de la loi.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste

2.1.1 Reconstitution totale de la Police nationale du Timor-Leste

2.1.2 La Police nationale est à même d'exercer toutes les fonctions de maintien de l'ordre, notamment de mener des opérations de police, de maintenir la sécurité et l'ordre publics et de réagir comme il se doit aux situations de crise, en se fondant sur les principes d'une police de proximité démocratique et le respect des droits de l'homme et dans un cadre juridique prévoyant un contrôle par les autorités civiles, un régime disciplinaire interne rationnel, des mécanismes de responsabilité financière et une bonne gestion des ressources financières et logistiques grâce à un système de commandement et de contrôle efficace.

2.1.3 La Police nationale est dotée d'un régime disciplinaire et d'un mécanisme de responsabilité qui fonctionnent.

2.1.4 La Police nationale a maintenu la sécurité et l'ordre publics pendant les élections de 2012 et la période postélectorale, en restant neutre et en respectant les droits de l'homme et les principes démocratiques.

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils opérationnels à la Police nationale après les élections législatives de 2012 grâce à l'élaboration conjointe de plans d'opérations
- Organisation d'au moins 1 360 patrouilles conjointes pendant la période de quatre mois qui s'est terminée le 31 octobre 2012
- Distribution, pendant la période de cinq mois qui s'est terminée le 30 novembre 2012 (date de la cessation des activités de fond de la Mission), de 225 rapports de suivi et rapports consultatifs hebdomadaires et mensuels sur les résultats obtenus par la Police nationale, en particulier au regard de la mise en œuvre du plan de développement conjoint
- Fourniture de conseils et d'un appui opérationnels au Service des enquêtes de la Police nationale pour la gestion des lieux de crime, les enquêtes de police scientifique et la conduite d'enquêtes sur les crimes graves, grâce à l'organisation d'au moins 15 cours de formation à l'intention des policiers qui arrivent les premiers sur les scènes de crime, à un encadrement pour la conduite d'au moins 100 enquêtes sur les lieux de crime, et à l'organisation d'au moins 13 cours de formation spécialisée aux techniques d'enquête de police scientifique, au

moins 5 séances de travaux pratiques en laboratoire consacrées à la gestion des lieux du crime, au moins 30 séances de formation destinées aux enquêteurs de la police scientifique, au moins 10 séances de travail consacrées à l'élaboration de manuels d'opérations et au moins 5 séances portant sur la norme ISO 17025

- Fourniture de conseils et d'un appui opérationnels au Service des enquêtes de la Police nationale pour la gestion des lieux de crime, les enquêtes de police scientifique et la conduite d'enquêtes sur les crimes graves
- Fourniture de conseils et d'une assistance techniques à la Police nationale en matière de planification d'opérations complexes (gestion des crises, lutte contre la criminalité transnationale et la criminalité organisée, et lutte contre les gangs et les groupes d'arts martiaux), grâce à au moins 3 ateliers sur la gestion des crises à l'intention du personnel de commandement, 1 atelier interorganisations sur la gestion intégrée des frontières et 2 ateliers sur la police de proximité à l'intention des commandants de district, de leurs adjoints et des directeurs des opérations
- Fourniture de conseils à la Police nationale sur le renforcement du contrôle interne et du régime disciplinaire, grâce à la création d'une inspection générale chargée de mettre au point des règles d'organisation et de procédure applicables aux audits internes, des normes de qualification et de fonctionnement basées sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, un dispositif d'évaluation des risques et de contrôle de la qualité, et un système de suivi et d'évaluation (notamment pour ce qui est de la discipline) devant être mis en œuvre dans les 13 districts
- Fourniture d'un appui et de conseils sur des questions de droit et de politique générale au Secrétaire d'État à la sécurité et au commandant général de la Police nationale, grâce à un examen du cadre législatif, des instructions permanentes et des politiques de la Police nationale, réalisé aux fins de comparaison avec les pratiques optimales dans le domaine du maintien de l'ordre
- Fourniture de conseils à la Police nationale en vue d'améliorer le fonctionnement des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables, par l'organisation de 18 cours de formation sur la violence familiale à l'intention de 79 policiers, 1 cours sur la violence sexuelle à l'intention de 5 formateurs de l'école de police, 3 cours sur la conduite d'enquêtes criminelles suivant les procédures établies à l'intention des formateurs des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables, et un programme d'encadrement des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables des 13 districts pour ce qui concerne les instructions permanentes applicables aux enquêtes
- Fourniture de 19 cours de formation, de conseils et d'une assistance à la Police nationale dans des domaines opérationnels tels que les armes et explosifs, la police de proximité, la police maritime et le maintien de l'ordre public, par l'organisation d'une formation de formateurs sur les armes et explosifs, la police maritime et le maintien de l'ordre public (couvrant les procédures établies), et d'une série de 3 cours de planification stratégique consacrés à la police de proximité à l'intention du personnel de commandement de la Police nationale
- Fourniture de conseils, d'une assistance et d'un appui technique à la Police nationale en vue de l'aider à gérer et entretenir ses véhicules, grâce à l'installation d'un atelier d'entretien, à la création ou l'amélioration d'une base de données pour la gestion des véhicules, à l'établissement de procédures régissant l'utilisation et la gestion de l'atelier, à la conception d'un système de gestion des achats et des stocks de pièces de rechange et de consommables, et à des conseils sur le système d'achat et de gestion du carburant à adopter
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques à la Police nationale en vue de la conception de bases de données sur les ressources humaines, les dépôts d'armes et la formation, et de la mise au point d'un système d'enregistrement et d'archivage des données permettant de stocker, de traiter et de retrouver l'information et donc de bien organiser les carrières et planifier les opérations, grâce à des contacts quotidiens avec la Police nationale au sujet de la maintenance de la base de données sur les ressources humaines et du contrôle de la qualité des données, à des cours de perfectionnement mensuels de quatre heures sur la gestion des bases de données à l'intention des responsables de la base de données de ressources humaines, et à une formation pratique dispensée à ses administrateurs

- Fourniture de conseils à la Police nationale sur la gestion rationnelle, rapide et transparente des budgets et des achats grâce : à l'élaboration et la mise en œuvre, dans le cadre de 10 activités de formation, d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles prévoyant la tenue annuelle d'ateliers d'analyse et de perfectionnement des systèmes dans plusieurs domaines (budget, comptabilité, rapports financiers, contrôle financier des commandements de district et gestion des archives et des dossiers financiers); à la tenue de 16 réunions avec le Directeur des finances et du budget; à l'encadrement quotidien des agents de la Police nationale pour ce qui concerne les procédures d'achat; et à l'organisation d'au moins 5 séances de formation mensuelles sur les procédures d'achat, notamment la planification des achats, l'établissement des cahiers des charges, l'évaluation des offres et la négociation et la gestion des contrats (1 cours de formation global)
- Fourniture de conseils techniques à la Police nationale grâce à l'élaboration de supports de formation et d'outils pédagogiques concernant au moins 5 unités de police spécialisées, notamment dans les domaines de l'administration et des services techniques
- Transversalisation de la problématique hommes-femmes (notamment en ce qui concerne les systèmes d'orientation et les réseaux visés par la loi sur la violence familiale) dans les fonctions de la Police nationale grâce à l'organisation de 5 cours de formation visant à sensibiliser les participants à cette question, à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, rapports et documents, et à la fourniture d'une aide aux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes
- Fourniture de conseils à la Police nationale en vue de renforcer plus avant ses capacités, dans le cadre de 4 réunions avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux
- Participation à des réunions entre la Police nationale et les donateurs potentiels, conception conjointe de projets avec la Police nationale et formation de cette dernière à la gestion de projets, au moyen : a) de réunions mensuelles visant à établir des priorités; b) d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination des donateurs qui serait complémentaire au nouveau plan du Gouvernement pour la coordination globale des donateurs; c) d'une prise de contact avec chaque donateur et de la conception d'idées de projets en collaboration avec au moins 2 entités de la Police nationale; d) de la poursuite du programme de formation à la gestion de projets, qui prévoit notamment une formation avancée sur le sujet à l'intention de 13 commandants de district
- Aboutissement du projet visant à renforcer des capacités de la Police nationale, mis en œuvre conjointement par celle-ci, la Police des Nations Unies et le PNUD. Ce projet consiste à mener au moins 10 activités de formation dans les domaines des élections et de la discipline, de la gestion de l'équipement et du matériel, et de l'amélioration de certaines installations de police dans l'ensemble du pays. Cette modalité d'exécution, inédite au Timor-Leste, favorise la responsabilisation et le sentiment de propriété des membres de la Police nationale, élargit le champ de la coopération entre la Police des Nations Unies et l'équipe de pays, et permet d'assurer la poursuite des activités de renforcement des capacités après le départ de la Police des Nations Unies
- Organisation de cours de formation – 4 au maximum – visant à renforcer les moyens dont disposent les cadres intermédiaires de la Police nationale et à renforcer les compétences spécialisées du Groupe de la planification stratégique en ce qui concerne la gestion de projets et les systèmes associés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières

2.2.1 L'Unité des gardes frontière de la Police nationale dispose des capacités opérationnelles nécessaires pour patrouiller à la frontière.

2.2.2 Le système de protection de la frontière fonctionne, grâce à une pleine coopération entre les services de douane, d'immigration et de police des frontières, les Forces armées de défense du Timor-Leste et les forces armées indonésiennes.

2.2.3 Les institutions nationales surveillent la situation et interviennent rapidement et de manière coordonnée et appropriée en cas d'incident.

Produits

- Organisation de 3 cours de formation aux fonctions d'officier de liaison, conseils et assistance à l'Unité des gardes frontière de la Police nationale
- Organisation de 3 041 patrouilles effectuées par des officiers de liaison, y compris des activités de liaison avec les autorités locales dans tous les districts
- Organisation, en tant que de besoin, de réunions de liaison entre les autorités timoraises et indonésiennes chargées de la sécurité à la frontière, afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment en ce qui concerne la délimitation de la frontière
- Réunions hebdomadaires de liaison avec les Forces armées de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Renforcement de la capacité des forces de sécurité du Timor-Leste

2.3.1 Application des lois, politiques et plans d'action relatifs à la sécurité nationale qui définissent et délimitent le rôle des institutions chargées de la sécurité

2.3.2 Les institutions qui supervisent, administrent et gèrent le secteur de la sécurité sont opérationnelles, respectent les droits de l'homme et appliquent une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes.

Produits

- Encadrement de 20 membres des Forces armées de défense du Timor-Leste en prévision de leur déploiement comme officiers de liaison dans les zones frontalières et de leur future participation à des missions de maintien de la paix des Nations Unies
- Fourniture d'une formation sur le mécanisme de contrôle à 25 membres de la société de sécurité privée travaillant avec la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics
- Fourniture à la Direction nationale de la prévention des conflits communautaires d'un appui pour l'établissement de règles, politiques et procédures d'alerte rapide et de prévention des conflits respectant les droits de l'homme et tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Organisation de 1 séance de formation à l'intention de 20 régulateurs et opérateurs des communications d'urgence du Centre national des opérations de secours
- Organisation, à l'intention de 40 rédacteurs juridiques, analystes et membres de la Commission parlementaire B (chargée des questions liées aux affaires étrangères, à la défense et à la sécurité nationale), d'une formation sur le contrôle exercé par les autorités civiles, les droits de l'homme et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.4 Progrès dans le respect des droits de l'homme et de l'obligation pour les auteurs de violations de répondre de leurs actes

2.4.1 Il a été mis fin à l'impunité, notamment pour les crimes concernant lesquels la Commission d'enquête de l'ONU, la Commission Vérité, accueil et réconciliation et la Commission Vérité et amitié ont recommandé d'engager des poursuites.

2.4.2 Les principales institutions nationales (le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et le Ministère de la justice) font preuve de professionnalisme en ce qui concerne le contrôle du respect des droits de l'homme au niveau national et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment ceux destinés aux organes conventionnels.

2.4.3 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour s'occuper des questions relatives au respect des droits de l'homme ont été renforcés.

2.4.4 Les enquêtes sur 102 affaires en cours portant sur des crimes graves commis en 1999 ont été menées à bien.

Produits

- Fourniture d'une assistance au Bureau du Procureur général en vue de l'achèvement de toutes les enquêtes en cours portant sur des crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves, y compris des actes de violence sexuelle, commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999
 - Organisation d'une formation sur l'utilisation des archives et de la base de données concernant les crimes graves à l'intention de 20 membres du Bureau du Procureur général
 - Fourniture d'un appui au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice pour ce qui est des enquêtes, des activités de suivi et de communication, de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels
 - Fourniture d'un appui au Ministère de la justice au regard de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels, au moyen d'une formation et d'une assistance technique
 - Mise en œuvre de dispositifs de contrôle du respect des droits de l'homme, notamment les droits fondamentaux des groupes vulnérables (détenus, jeunes, femmes et enfants), par des visites dans des centres de détention, des entretiens avec des victimes et des témoins et l'établissement de rapports
 - Fourniture d'un appui au Ministère de l'éducation, aux Forces armées de défense du Timor-Leste et à la Police nationale en vue de l'institutionnalisation des droits de l'homme, grâce à un suivi des cas de violence familiale dans les commissariats et auprès du ministère public et des tribunaux, à l'établissement de rapports et à l'organisation de formations
 - Fourniture d'un appui à la Commission nationale des droits de l'enfant pour ce qui est du suivi, de l'établissement de rapports au niveau national, de la protection et de la promotion des droits des enfants, grâce à un suivi des cas de violence familiale dans les commissariats et auprès du ministère public et des tribunaux, à l'établissement de rapports et à l'organisation de formations
 - Observation de l'état d'avancement des affaires dans lesquelles la Commission spéciale d'enquête de l'ONU a recommandé d'engager des poursuites et qui n'ont pas encore été vidées, et établissement de rapports à ce sujet
 - Fourniture d'une aide au Parlement en ce qui concerne les réparations, notamment grâce à des activités de diffusion des lois et à des formations, et apport d'un soutien aux associations de victimes sous forme de programmes de formation et d'assistance technique
-

Facteurs externes :

- La sécurité et la stabilité règnent au Timor-Leste.
- Le Gouvernement timorais alloue les ressources nécessaires pour répondre aux besoins logistiques de la Police nationale.

- Les Forces armées de défense du Timor-Leste (Secrétaire d'État à la défense) et la Police nationale (Secrétaire d'État à la sécurité) demeurent déterminées à dispenser à leur personnel une formation aux droits de l'homme.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

<i>Catégorie de personnel</i>									Total
I. Observateurs militaires									34
Effectif approuvé 2012/13									34
II. Contingents									
III. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2012/13									790
IV. Unités de police constituées									
Effectif approuvé 2012/13									490
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel</i>	<i>Volontaires</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service</i>	Total	<i>recruté</i>	<i>des</i>	
V. Personnel civil					<i>mobile</i>	partiel	<i>sur le plan</i>	<i>Nations</i>	Total
							<i>national^a</i>	<i>Unies</i>	
Section de l'appui au secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	5	2	1	8	7	–	15
Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	5	2	13	29	4	46
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	19	4	26	32	–	58
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2012/13	–	3							
Emplois de temporaire approuvés ^{b, c} 2012/13									
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13									
Bureau de l'Officier de liaison en chef									
Postes approuvés 2012/13									
Emplois de temporaire approuvés ^{b, c} 2012/13									
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13									

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2012/13		4	24	41	9	78	434	4	516	
Total (I à V)										

Effectif approuvé 2012/13

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Dont 6 postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services g

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit (liquidation)*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le respect des droits de l'homme et de l'obligation pour les auteurs de violations de répondre de leurs actes

2.4.4 Les enquêtes sur 42 affaires en cours portant sur des crimes graves commis en 1999 ont abouti.

Produits

- Fourniture d'une assistance au Bureau du Procureur général en vue de l'achèvement de toutes les enquêtes en cours portant sur des crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves (y compris des actes de violence sexuelle) commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999
- Organisation d'une formation à l'utilisation des archives et de la base de données concernant les crimes graves à l'intention de 20 membres du Bureau du Procureur général

Tableau 4

Ressources humaines : composante 2 (secteur de la sécurité et état de droit) (liquidation)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves										
Déploiement au 1 ^{er} janvier 2013	–	–	2	14	4	20	–	–	20	
Total										
Déploiement prévu au 1 ^{er} janvier 2013	–	–	2	14	4	20	–	–	20	

Composante 3 : gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires

34. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a continué d'appuyer les mécanismes promouvant la participation des citoyens aux processus politiques et les actions du Gouvernement visant à renforcer les institutions qui ont des fonctions à remplir en matière de contrôle et de responsabilisation : le Parlement, la Commission de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile et les médias. Conformément à la demande du Gouvernement, la Mission a continué de fournir son soutien à l'organisation des élections nationales de 2012 (élections présidentielle et législatives) et de veiller, ensuite, à ce que les pouvoirs soient remis sans heurt au nouveau Gouvernement, afin que la paix et la stabilité à long terme soient assurées.

35. La Mission a fourni aide et appui aux principaux acteurs du système judiciaire, notamment ceux chargés de la justice pour les femmes, de la justice pour mineurs et de l'administration des prisons. Elle continuera d'appuyer les autorités timoraises dans la mise en œuvre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice, en tenant compte des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins. Son action en faveur du développement du secteur judiciaire a été menée en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies.

36. Agissant en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires de développement, la Mission a continué d'analyser les facteurs socioéconomiques qui ont une incidence sur la paix et la stabilité du Timor-Leste. Les principaux indicateurs avaient trait à l'emploi des jeunes, à l'égalité entre les sexes, aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la gouvernance économique et au développement du secteur financier.

37. De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a fourni aux institutions timoraises des conseils sur les politiques générales et sur les questions techniques liées à la réalisation du Plan de développement stratégique pour le Timor-Leste. En collaboration avec la Banque mondiale, elle a aidé le Gouvernement à définir les priorités qui en découlent en encourageant la coordination interministérielle et la fourniture d'une aide au développement ayant fait l'objet de concertations entre les partenaires. Elle a appuyé le Comité de pilotage des objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Elle a également soutenu l'action de l'équipe de pays et des autres partenaires internationaux visant à renforcer la capacité du pays et de ses institutions à se préparer aux catastrophes naturelles et à y faire face.

39. La Mission s'est attachée à renforcer les capacités nationales en vue d'un transfert progressif de ses fonctions, lorsqu'elles s'y prêtent, au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies ou aux partenaires de développement.

Réalisations escomptées

3.1 Progrès vers la mise en place d'institutions gouvernementales démocratiques et viables

Indicateurs de succès

3.1.1 Le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale prouvent qu'ils sont en mesure de conduire des élections libres et régulières et de donner suite à toute plainte à ce sujet.

3.1.2 L'efficacité de la Commission de lutte contre la corruption, qui contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption en consultant toutes les parties prenantes à l'échelle nationale, est renforcée par des avancées structurelles.

3.1.3 Le cadre de transparence et de responsabilisation du pays est renforcé grâce à l'amélioration des mécanismes de surveillance et de transmission de l'information et à une plus grande participation de la société civile.

3.1.4 Des mécanismes (tels que des forums publics) sont créés pour renforcer le dialogue entre les organisations de la société civile et les organes souverains de l'État, à savoir le Parlement, le Gouvernement, le pouvoir judiciaire et la présidence.

3.1.5 La Commission de la fonction publique dispose d'un système de gestion intégrée du personnel.

Produits

- En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), prestation de conseils aux organes d'administration des élections, à savoir le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale, en vue de la gestion, de l'administration et de la surveillance des élections législatives, par 130 Volontaires des Nations Unies chargés de l'assistance électorale et 10 conseillers électoraux travaillant directement avec leurs interlocuteurs nationaux afin de prêter un appui électoral. Encadrement quotidien et prestation régulière de conseils par des conseillers techniques travaillant directement avec leurs interlocuteurs tout au long du processus
- En partenariat avec le PNUD, fourniture d'un appui à la Commission électorale nationale sur l'éducation civique postélectorale consistant à fournir des conseils en matière de planification et d'organisation de réunions de sensibilisation (aide à la conception et à la distribution d'affiches et de dépliants et à l'organisation de réunions communautaires ainsi qu'à la réalisation d'une enquête auprès des habitants de la région)
- En partenariat avec le PNUD, prestation de conseils techniques et juridiques à la Commission de lutte contre la corruption et accompagnement de cette institution dans la rédaction d'une stratégie anticorruption et le suivi des recommandations liées au respect des obligations découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Prestation, par 1 conseiller international et 2 administrateurs recrutés sur le plan national, de conseils et d'une assistance techniques visant à créer une association de comptables et une autre d'ingénieurs timorais en permettant à ces deux corps de métier de se rendre en Malaisie pour y rencontrer les associations professionnelles correspondantes et d'inviter des spécialistes malaisiens
- Promotion de forums sur la gouvernance démocratique ouverts aux citoyens, à leurs représentants et aux autorités nationales, de manière à favoriser l'examen (aux niveaux local et national), avec les organisations de la société civile, des mesures en cours d'élaboration ou des programmes en cours de réalisation
- Contribution à la collaboration entre la société civile et le système des Nations Unies ainsi qu'à leur coordination grâce aux réunions trimestrielles du Comité consultatif de la société civile, nouvellement créé et coprésidé par le Directeur exécutif du Forum des organisations non gouvernementales, qui regroupe toutes les organisations de la société civile timoraise

- Publication de rapports mensuels sur la gouvernance, dont un sur la gouvernance locale, et fourniture d'une assistance pour mettre en place une équipe spéciale au sein du Ministère de l'administration de l'État ainsi que des responsables de la coordination dans tous les districts, dans le cadre d'une formation en cours d'emploi prodiguée par un conseiller technique de la MINUT recruté sur le plan international et par deux administrateurs recrutés sur le plan national en vue de l'établissement des rapports mensuels sur la gouvernance locale
- Développement des capacités de gestion administrative et d'aide au fonctionnement des administrations locales des personnes travaillant pour le sous-district ou le village, grâce à 17 séances de formation dispensées aux agents d'administration des sous-divisions que sont le sous-district (*suco*) et le village (*aldeia*) en matière de gestion administrative, d'organisation et d'animation de 17 réunions, ainsi que de communication de l'information et, d'une manière générale, d'appui au sous-conseil et au chef du *suco*

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

3.2.1 Le Ministère de la justice crée des mécanismes efficaces de responsabilisation et notamment élabore, examine et met en application un code de conduite à l'usage des juges et des procureurs.

3.2.2 Les autorités du pays continuent de progresser dans l'application des principaux textes de loi, notamment le Code pénal, la loi réprimant la violence familiale et le Code civil.

3.2.3 Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins, y compris les programmes de réinsertion, pour renforcer le système carcéral.

3.2.4 Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui ont des incidences sur la stabilité sociale, augmente progressivement et le nombre d'affaires en souffrance diminue globalement.

3.2.5 Les partenaires du secteur de la justice et les parties prenantes se concertent dans leurs actions en faveur du développement.

Produits

- Renforcement des capacités grâce à des conseils techniques, des documents directifs et un programme de formation destiné au Ministère de la justice, aux procureurs, aux parlementaires et à d'autres acteurs de l'appareil judiciaire intervenant dans des domaines spécialisés
- Fourniture de conseils techniques par le biais d'observations et de recommandations visant à faciliter l'application des principaux textes de loi, notamment en préconisant et en appuyant l'application d'un code de conduite à l'usage des juges et des procureurs
- Appui à la mise en œuvre du Plan d'action national contre la violence sexiste et de la politique de justice pour les femmes exécutés par le Ministère de la justice, y compris la création d'une unité de police scientifique
- Appui à la mise en place d'un ordre des avocats timorais et renforcement de l'aide judiciaire par des séances de formation, des ateliers et des activités d'information

- Appui à un mécanisme gouvernemental de coordination des bailleurs de fonds dans le secteur de la justice par des conseils techniques et une aide à la coordination
- Prestation de conseils sur l'élaboration de politiques visant à promouvoir la réintégration des ex-détenus, et assistance à la création d'un mécanisme d'examen des plaintes et à la mise au point de procédures concernant les détenus et la surveillance
- Fourniture d'évaluations techniques et politiques à l'usage des autorités pénitentiaires, y compris du Guide de l'appui aux systèmes pénitentiaires et d'un programme de sensibilisation au VIH/sida destiné aux détenus
- Appui et assistance au Gouvernement en vue d'améliorer le système pénitentiaire en planifiant activement la gestion des établissements, en analysant les besoins en concertation avec les parties prenantes et les partenaires, dont la Direction nationale des services pénitentiaires, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et en construisant de nouvelles installations
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation axées sur le rôle des acteurs de la justice formelle par le biais de 17 émissions de radio complétées par un débat radiodiffusé en direct de 60 minutes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès réalisés aux niveaux de la réduction de la pauvreté et d'une croissance économique équitable et durable

3.3.1 Le Gouvernement crée des outils permettant de budgétiser et de surveiller la mise en œuvre du Plan national de développement stratégique portant sur la période 2011-2030.

3.3.2 Le Gouvernement conçoit des politiques de promotion d'une croissance économique durable et équitable, de développement du secteur privé et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Produits

- Appui au Gouvernement dans la conception de politiques visant à stimuler une croissance économique équitable et durable, à réduire le chômage des jeunes, à diminuer la dépendance à l'égard des recettes pétrolières et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- Contribution à la création par le Gouvernement d'un mécanisme apte à prendre concrètement la suite du Programme de priorités nationales afin de promouvoir l'efficacité de l'aide par le biais de la coordination interministérielle et de la coopération avec la Banque mondiale et les partenaires concernés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes axée sur la préparation aux situations d'urgence et sur l'organisation des secours

3.4.1 Les comités de gestion des catastrophes à l'échelle des districts sont opérationnels.

3.4.2 La Direction nationale de la gestion des catastrophes, la Direction nationale de la protection civile, la Police nationale et les forces armées du Timor-Leste collaborent pour procéder à une analyse des risques et organiser la planification des secours.

3.4.3 Les mécanismes de coopération entre civils et militaires appuient efficacement les interventions gouvernementales en cas de catastrophe naturelle.

Produits

- Mise à jour du plan d'urgence, sur la base d'une analyse des différents risques, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Direction nationale de la gestion des catastrophes, la Direction nationale de la

protection civile, la Police nationale, les forces armées du Timor-Leste et le personnel technique des services partenaires de la Mission au sein des différents ministères

- Prestation de conseils techniques à la Direction nationale de la gestion des catastrophes par le biais de réunions bimensuelles et d'un atelier sur l'établissement du projet de budget, en coopération avec le groupe de travail des Nations Unies chargé de la gestion des risques liés aux catastrophes, présidé et géré par le PNUD

Facteurs externes : Le Plan stratégique national de développement est opérationnel; le budget annuel tient compte des priorités arrêtées; le Gouvernement progresse dans la mise en place d'un dispositif institutionnel global approprié à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 3 (gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^d	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique										
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	1	2	8	12	133	153	
Emplois de temporaire approuvés ^{b, c} 2012/13, appui électoral	–	–	5	4	3	12	10	–	22	
Total partiel Effectif approuvé 2012/13	–	1	9	5	5	20	22	133	175	
Groupe de la problématique hommes-femmes										
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	2	–	3	
Groupe des affaires humanitaires										
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	1	–	2	
Section de l'appui à l'administration de la justice										
Postes approuvés 2012/13	–	–	5	–	–	5	4	1	10	
Total Effectif approuvé 2012/13	–	1	16	5	5	27	29	134	190	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Comprend 22 emplois de temporaire répartis comme suit : 1 emploi de classe P-3, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 3 emplois d'agent des services généraux inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, 5 emplois de classe P-4, 3 emplois de classe P-3 et 3 emplois d'agent du Service mobile inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, et 2 emplois d'administrateur recruté sur le plan national inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

^d Y compris 126 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, 5 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 139 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Composante 4 : appui

40. Au cours de la période considérée, la composante appui a fourni, aux fins de l'exécution du mandat de la Mission, des services efficaces et rationnels en matière de logistique et de sécurité. Un effectif moyen de 23 observateurs militaires, 542 policiers des Nations Unies, 397 membres d'unités de police constituées, 284 agents recrutés sur le plan international, 690 agents recrutés sur le plan national et 162 Volontaires des Nations Unies ont bénéficié de cet appui. La Mission a mené ses activités depuis le quartier général, à Dili, les centres régionaux de Baucau, Oecusse, Suai et Maliana, les locaux que partagent la Police nationale et la Police des Nations Unies dans 13 districts et le bureau d'appui de Darwin (Australie).

41. Cette composante avait pour objectif de fournir, dans le respect des normes, des délais, et compte tenu du rapport coût-efficacité, des services d'appui à la mission, à l'équipe de pays et aux acteurs nationaux, en vue de les aider à s'acquitter de leur mandat. La priorité a été donnée à la sécurité et à la sûreté du personnel, à l'appui logistique en vue des élections présidentielle et parlementaires, au renforcement des capacités nationales et au soutien à la mise en œuvre du Plan commun de transition.

42. Outre l'aide constante qu'elle apporte aux divers éléments constitutifs de la MINUT, pendant l'exercice considéré, la composante appui a organisé et mené à bien un retrait administratif et logistique progressif, notamment le retrait du personnel, le rapatriement des unités de police constituées et du matériel, la rétrocession de sites régionaux et la mise au point d'un plan de cession des actifs et d'un plan de liquidation.

43. Les principaux sites d'opérations de la composante appui sont restés les mêmes tout au long de l'exercice. Les sections d'appui ont pris en charge la gestion des contrats et des dispositifs d'appui, assurant la continuité des opérations en cours.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Un appui aux élections a été fourni avec succès.

4.1.2 Un plan de retrait du personnel a été mené à bien pour toutes les composantes de la Mission.

4.1.3 Transfert à la police nationale des fonctions et des services d'appui associés de 49 sites partagés par la Police nationale et la Police des Nations Unies

4.1.4 Le plan de liquidation a été achevé.

4.1.5 Accès du personnel de la MINUT recruté sur le plan national à diverses activités de formation, tant au sein qu'à l'extérieur de la Mission

Produits

Contingents, personnel de police et personnel civil

- Rapatriement de 34 observateurs militaires, 790 policiers des Nations Unies et 490 membres d'unités de police constituées

- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et de celui entrant dans le cadre du soutien autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage de 33 tonnes de rations par mois, 6 500 boîtes de rations de combat et 90 000 litres d'eau et distribution aux militaires et aux membres d'unités de police constituées, sur 4 sites
- Administration du personnel civil, soit en moyenne 1 147 personnes, dont 284 agents recrutés sur le plan international, 690 agents recrutés sur le plan national et 162 Volontaires des Nations Unies
- Rapatriement de 236 agents recrutés sur le plan international (dont 15 temporaires) et 246 Volontaires des Nations Unies, et cessation de service du personnel recruté sur le plan national (notamment pour 8 emplois de temporaire)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel civil et militaire ainsi que de tous les membres de la police, comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations en matière de mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 4 locaux utilisés par des unités de police constituées (y compris un site autonome où des réparations mineures ont été nécessaires avant qu'il puisse être rétrocédé au Gouvernement), 5 locaux utilisés par la police des frontières (3 autres ayant déjà été rétrocédés), 41 locaux de la Police des Nations Unies (6 autres ayant déjà été rétrocédés), 4 centres d'appui régionaux et 11 locaux des Nations Unies (6 autres ayant déjà été rétrocédés) dans 68 sites et rétrocession de 60 locaux d'ici à la fin décembre 2012
- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien, dans 2 sites, de 2 stations de traitement des eaux usées
- Exploitation et entretien, dans 56 sites, de 118 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 23 aux contingents (sauf pour 2 sites déjà rétrocédés au Gouvernement)
- Entretien et remise en état d'une installation aéroportuaire à Dili
- Entretien de 69 héliports dans 69 sites

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 693 véhicules appartenant aux Nations Unies (dont 4 véhicules blindés) et aux contingents, dans un atelier à Dili et 4 ateliers dans les centres régionaux
- Distribution de 746 702 litres de carburant, d'huile et de lubrifiant destinés aux véhicules de transport terrestre
- Prestation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, pour un effectif moyen de 250 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail dans la zone de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 hélicoptères et d'un avion dans la zone de la Mission, à l'aéroport de Dili, notamment la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage ainsi que d'évacuation sanitaire aérienne. Le nombre d'hélicoptères a été réduit à 2 à l'issue du cycle électoral.
- Fourniture de 356 120 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale et de 16 microterminaux VSAT, de 22 centraux téléphoniques, de 17 liaisons hertziennes et de 25 émetteurs de radio

numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données

- Services d'appui et d'entretien concernant un émetteur radio en ondes moyennes et des installations de production radio

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 36 serveurs physiques et 56 serveurs virtuels, 2 560 appareils informatiques, 372 imprimantes de réseau et 61 enregistreurs de départ numériques, répartis entre 14 sites
- Services d'appui et de maintenance concernant 2 500 comptes de courrier électronique
- Services d'appui et de maintenance concernant 5 réseaux locaux sans fils
- Tenue des archives électroniques de la production photo, vidéo, radio et papier de la MINUT

Santé

- Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau I+ sur 1 site et de 8 dispensaires sur 5 sites pour l'ensemble du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III sur 2 sites
- Exploitation et entretien d'installations nécessaires aux services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment inspection préalable à l'emménagement de tous les domiciles choisis par les membres du personnel de la Mission
- Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence ainsi que d'exercices d'incendie à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Formation

- Conclusion du programme de renforcement des capacités du personnel de la MINUT recruté sur le plan national, dans le cadre duquel 699 agents ont reçu une formation

Autres

- Conseils et aide techniques aux composantes organiques en matière de planification des communications et d'exécution
 - Préparation du plan de liquidation
-

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 : appui

Personnel civil	International staff					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	1	2	2	2	6
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	6	32	38	70	–	108
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	4	5	13	9	3	25
Bureaux administratifs régionaux									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	3	3	6	4	–	10
Services administratifs									
Postes approuvés 2012/13	–	–	7	15	41	63	96	47	206
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2012/13	–	–	8	14	73	95	237	69	401
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	1	20	42	155	218	419	122	759

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui (phase de liquidation)

44. Après la phase de retrait, qui s'est achevée le 31 décembre 2012 avec la fin du mandat de la Mission, l'équipe de liquidation a entamé la liquidation de la MINUT, qui s'étalera sur six mois. Toutes les implantations régionales ayant été fermées le 31 décembre 2012, de même que le Bureau de liaison de Darwin, la liquidation s'effectue depuis Dili. Elle se déroule en deux étapes : pendant les trois premiers mois, le plan préliminaire de liquidation des actifs de la MINUT est mis en œuvre; ensuite, une équipe nettement réduite se chargera des dernières formalités administratives de la liquidation de la Mission, qui doit s'achever en juin 2013. Le personnel d'appui de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves restera avec la Mission jusqu'à fin juin 2013. Pendant cette période, les échanges réguliers avec le Gouvernement de Timor-Leste se poursuivront.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Liquidation administrative effective et efficace de la Mission

4.1.1 Compiler le registre des rétrocessions en y incluant les données de certification environnementale

4.1.2 Exécution du plan approuvé de liquidation des actifs

*Produits***Personnel civil**

- Gestion de l'équipe de liquidation et d'appui – qui compte au maximum 72 agents recrutés sur le plan international, 6 agents recrutés sur le plan national, 15 Volontaires des Nations Unies et jusqu'à

169 vacataires –, ainsi que de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, constituée de 20 agents recrutés sur le plan international

- Rapatriement de 92 agents recrutés sur le plan international et de 15 Volontaires des Nations Unies

Procédures administratives

- Dissolution de 41 contrats conclus avec des prestataires
- Règlement de tous les engagements financiers justifiés, de tous les litiges, et de toutes les questions juridiques
- Rapprochement, vérification et clôture de 2 comptes bancaires

Entretien des locaux et rétrocession

- Entretien et préparation à la rétrocession de 8 bâtiments principaux sur un site
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes
- Préparation et expédition à la Base de soutien logistique des Nations Unies de 2 069 biens durables d'une valeur totale estimée à 13,8 millions de dollars, ainsi que de 14 biens durables à d'autres missions, avec des livraisons importantes au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Organisation de 2 ventes de biens durables et non durables
- Don de 1 741 articles, d'une valeur totale estimée à 4,5 millions de dollars, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale

Communications et informatique

- Maintien d'une liaison satellite, de la connectivité à Internet et des principales applications du Département de l'appui aux missions
- Fourniture d'un service d'assistance aux utilisateurs dans les domaines de l'informatique et des communications à un maximum de 150 utilisateurs individuels (y compris les vacataires)

Santé

- Exploitation et gestion de 1 dispensaire de niveau I+ dans un site
- Fourniture d'un appui aux services médicaux de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre du mémorandum d'accord conclu à cet égard, en vue d'offrir les services médicaux nécessaires pendant 3 mois
- Maintien d'un appui aux services médicaux d'urgence

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble des locaux et des résidences individuelles, ainsi que dans un complexe logistique de la Mission

Facteurs externes : Le Gouvernement devrait mettre à disposition de la Mission un vaste terrain que celle-ci pourra utiliser pour liquider ses stocks, notamment en organisant une vente. Un tel espace sera indispensable à la liquidation des biens. Il faudra conserver suffisamment de personnel doté des qualifications requises pour mener à bien le processus de liquidation.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 4 : appui (liquidation)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile ^a				
Équipe de liquidation de la mission									
Déploiement au 1 ^{er} janvier 2013	1	–	7	7	40	54	6	12	73
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves									
Équipe d'appui									
Déploiement au 1 ^{er} janvier 2013	–	1	2	1	13	17	–	3	20
Total									
Déploiement au 1 ^{er} janvier 2013	1	1	9	8	53	71	6	15	93

^a Dont un poste financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Fonctionnement (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012) (3)	Liquidation (1 ^{er} janvier au 30 juin 2013) (4)	Prévisions révisées (2012/13) (5)		Variation (6)		
					(3)	(4)	(3) - (2)	(4) - (2)	
Militaires et personnel de police									
Observateurs militaires	1 651,2	1 541,1	520,9	–	520,9	(1 020,2)	(66,2)		
Contingents	–	–	–	–	–	–	–		
Police des Nations Unies	33 869,3	33 264,7	12 672,4	–	12 672,4	(20 592,3)	(61,9)		
Unités de police constituées	15 534,7	13 908,9	9 248,2	–	9 248,2	(4 660,7)	(33,5)		
Total partiel	51 055,2	48 714,7	22 441,5	–	22 441,5	(26 273,2)	(53,9)		
Personnel civil									
Personnel recruté sur le plan international	74 175,4	54 825,2	31 021,0	6 326,6	37 347,6	(17 477,6)	(31,9)		

Catégorie	Dépenses	Montant alloué	Fonctionnement (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012)	Liquidation (1 ^{er} janvier au 30 juin 2013)	Prévisions	Variation	
	(2011/12)	(2012/13)			révisées (2012/13)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)			(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Personnel recruté sur le plan national	11 571,5	9 306,9	6 476,6	783,0	7 259,6	(2 047,3)	(22,0)
Volontaires des Nations Unies	12 085,4	7 206,0	5 001,6	196,3	5 197,9	(2 008,1)	(27,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	821,6	2 123,9	1 287,9	13,8	1 301,7	(822,2)	(38,7)
Total partiel	98 653,9	73 462,0	43 787,1	7 319,7	51 106,8	(22 355,2)	(33,9)
Dépenses opérationnelles							
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	338,9	457,6	716,9	–	716,9	259,3	56,7
Voyages	3 330,5	2 812,1	1 131,7	241,9	1 373,6	(1 438,5)	(51,2)
Installations et infrastructures	10 586,3	10 606,9	5 060,6	996,2	6 056,8	(4 550,1)	(42,9)
Transports terrestres	2 621,9	2 181,8	1 272,8	93,7	1 366,5	(815,3)	(37,4)
Transports aériens	16 840,7	7 713,8	7 427,1	–	7 427,1	(286,7)	(3,7)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–
Communications	3 277,7	3 370,3	1 712,8	1 182,3	2 895,1	(475,2)	(14,1)
Informatique	2 423,3	2 525,1	1 294,7	303,2	1 597,9	(927,2)	(36,7)
Santé	892,9	1 110,2	240,6	318,4	559,0	(551,2)	(49,6)
Matériel spécial	236,0	236,2	85,1	–	85,1	(151,1)	(64,0)
Fournitures, services et matériel divers	2 062,9	2 238,3	4 395,7	1 582,9	5 978,6	3 740,3	167,1
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	42 611,1	33 252,3	23 338,0	4 718,6	28 056,6	(5 195,7)	(15,6)
Total brut	192 320,2	155 429,0	89 566,6	12 038,3	101 604,9	(53 824,1)	(34,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 005,6	6 012,8	2 782,5	486,2	3 268,7	(2 744,1)	(45,6)
Total net	183 314,6	149 416,2	86 784,1	11 552,1	98 336,2	(51 080,0)	(34,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	192 320,2	155 429,0	89 566,6	12 038,3	101 604,9	(53 824,1)	(34,6)

B. Contributions non budgétisées

45. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13) est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	2 389,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 389,9

^a Correspond à la valeur locative annuelle des locaux mis à la disposition de la MINUT par le Gouvernement dans les 13 districts du Timor-Leste.

C. Taux de vacance de postes

46. La Mission réduira progressivement ses effectifs au cours de l'exercice 2012/13. Aucun abattement pour délais de recrutement n'a été comptabilisé en raison du plan de retrait, les prévisions budgétaires étant fondées sur le tableau des effectifs déployés pour l'exercice 2012/13 et le plan de liquidation.

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Taux révisé 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,9	2,0	–
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	8,7	10,0	–
Unités de police constituées	0,2	3,0	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	9,7	20,0	–
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	23,0	25,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12,5	9,0	–
Volontaires des Nations Unies	15,1	10,0	–
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	42,9	20,0	–
Personnel recruté sur le plan national	70,0	10,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

47. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2012/13, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 2 728 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Unités de police constituées	2 034,3
Total partiel	2 034,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	388,4
Communications	162,6
Santé	57,6
Matériel spécial	85,1
Total partiel	693,7
Total	2 728,0

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0	25 août 2006	25 août 2006
Usage opérationnel intensif	–	25 août 2006	25 août 2006
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	25 août 2006
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-4,5		

E. Formation

48. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	141,9

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	193,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	317,0
Total	652,3

49. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre approuvé 2012/13</i>	<i>Nombre révisé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre approuvé 2012/13</i>	<i>Nombre révisé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre approuvé 2012/13</i>	<i>Nombre révisé 2012/13</i>
Formation interne	400	385	44	6 646	1 613	690	720	2	2
Formation externe ^a	123	31	13	118	51	10	–	–	–
Total	523	316	57	6 764	1 664	700	720	2	2

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

50. Le projet de budget révisé pour l'exercice 2012/13 tient compte d'une diminution globale de la formation offerte au personnel recruté sur les plans international et national en raison du retrait progressif de la Mission et de la cessation de ses activités le 31 décembre 2012. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national lancé au début de 2010 en tant que composante essentielle du plan de transition de la Mission, tous les agents recrutés sur le plan national doivent suivre une formation dispensée par des formateurs et des consultants dans la zone de la Mission et hors de cette zone. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur l'achèvement du projet en préparant les agents recrutés sur le plan national à un emploi dans le secteur public ou privé après la cessation des activités de la Mission.

III. Analyse des écarts¹

51. La terminologie employée dans la présente section est la même que celle employée dans de précédents rapports.

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(1 020,2)	(66,2 %)

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. L'analyse porte sur les écarts d'au moins environ 5 % ou 100 000 dollars.

52. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation, qui se sont traduits par le rapatriement de tous les observateurs militaires. Les prévisions révisées tiennent compte d'un effectif moyen de 23 observateurs militaires et du rapatriement de tous les observateurs militaires, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 34 observateurs militaires pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 2 %.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(20 592,3)	(61,9 %)

53. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation, qui se sont traduits par le rapatriement de tous les agents de la Police des Nations Unies au 31 décembre 2012. Les prévisions révisées tiennent compte d'un effectif moyen de 542 agents de la Police des Nations Unies et du rapatriement des 748 agents, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 790 agents pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 10 %.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(4 660,7)	(33,5 %)

54. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation, qui se sont traduits par le rapatriement de toutes les unités de police constituées au 14 novembre 2012. Les prévisions révisées tiennent compte d'un effectif moyen de 397 unités de police constituées et du rapatriement des 490 unités, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 490 unités pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 %.

55. La diminution des crédits nécessaires résultant de la contraction des effectifs est partiellement contrebalancée par l'inscription au budget révisé de crédits au titre du rapatriement des unités de police constituées et du transport du matériel appartenant aux contingents, qui ne figuraient pas dans le budget initial.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(17 477,6)	(31,9 %)

56. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation. Les prévisions révisées correspondent au coût du maintien d'un effectif moyen de 273 agents recrutés sur le plan international pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 décembre 2012 et de 66 de ces agents pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, et au rapatriement progressif de tout le personnel recruté sur le plan international, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 352 agents recrutés sur le plan international pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %.

57. La diminution des crédits nécessaires résultant de la contraction des effectifs est partiellement contrebalancée par l'augmentation des crédits nécessaires au titre des prestations liées à la cessation de service et de l'indemnité de licenciement dues, en vertu du Règlement et du Statut du personnel, aux agents qui ne sont pas réaffectés dans une autre mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 047,3)	(22,0 %)

58. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation. Les prévisions révisées correspondent au coût du maintien d'un effectif moyen de 57 administrateurs recrutés sur le plan national et de 628 agents des services généraux pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, et à celui des prestations liées à la cessation progressive de service de tous les agents recrutés sur le plan national, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 78 administrateurs recrutés sur le plan national et de 849 agents des services généraux pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un coefficient délais de recrutement de, respectivement, 25 % et 9 %.

59. La diminution des crédits nécessaires résultant de la contraction des effectifs est partiellement contrebalancée par l'augmentation des crédits nécessaires au titre des prestations liées à la cessation de service et de l'indemnité de licenciement dues aux agents en vertu du Règlement et du Statut du personnel.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 008,1)	(27,9 %)

60. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation. Les prévisions révisées correspondent au coût du maintien et du rapatriement progressif d'un effectif moyen de 162 Volontaires des Nations Unies pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et de 9 Volontaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 270 Volontaires pour l'exercice, compte tenu de l'application d'un coefficient délais de recrutement de 10 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(822,2)	(38,7 %)

61. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation. Les prévisions révisées correspondent au coût du maintien et du retrait progressif d'un effectif moyen de 11 agents temporaires recrutés sur le plan international et de 5 agents temporaires recrutés sur le plan national pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 novembre 2012, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur l'effectif autorisé de 6 agents temporaires recrutés sur le plan international et de 10 agents temporaires recrutés sur le plan national pour la période de quatre mois, de 11 agents temporaires recrutés sur le plan international pour la période de six mois et de 2 agents temporaires recrutés sur le plan international et de 2 agents temporaires recrutés sur le plan national pour

l'exercice, compte tenu de l'application de coefficients délais de recrutement de, respectivement, 20 % et 10 %.

	<i>Écart</i>	
Consultants	259,3	56,7 %

62. Les montants nécessaires sont plus importants que prévu du fait de la nécessité de faire appel, pour des activités autres que la formation : a) à des consultants chargés de réaliser une enquête sur les meilleures pratiques de la Police des Nations Unies et les enseignements tirés de l'expérience dans les domaines du développement institutionnel, des capacités et des moyens d'agir des forces de police nationales, et sur les possibilités de nouvelles améliorations des missions de maintien de la paix; b) à six consultants investis de missions d'information du public, notamment de conception graphique, de communication, d'édition et de production multimédia; c) à des consultants chargés de missions de gestion de l'information et de consultation pour le programme national de renforcement des capacités de la MINUT. L'augmentation des crédits nécessaires résultant des dépenses liées au recours à des consultants est partiellement compensée par une diminution des crédits nécessaires au titre de la formation.

	<i>Écart</i>	
Voyages autorisés des fonctionnaires	(1 438,5)	(51,2 %)

63. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait de l'achèvement du mandat de la Mission et de ses activités de fond au 30 novembre 2012, et par la réduction des activités de formation qui s'en est suivie, qui se sont traduits par une réduction du nombre de voyages autorisés des fonctionnaires.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructure	(4 550,1)	(42,9 %)

64. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation au 30 juin 2012, qui se sont traduits par une diminution des dépenses liées : a) aux équipements collectifs, à la location de matériel de bureau, au carburant pour les groupes électrogènes, aux services de sécurité ou de maintenance confiés à des sous-traitants et à d'autres services, du fait de la rétrocession des locaux aux autorités compétentes; b) au remboursement des gouvernements qui fournissent des contingents, au titre des coûts du soutien logistique autonome, du fait du rapatriement de toutes les unités de police constituées au 14 novembre 2012.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(815,3)	(37,4 %)

65. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation au 30 juin 2012, qui se sont traduits par une diminution des crédits nécessaires au titre du carburant pour les véhicules, des pièces de rechange, de l'assurance responsabilité civile et de la location de

véhicules. La diminution des crédits nécessaires résultant de la réduction de l'utilisation de véhicules est partiellement contrebalancée par la nécessité de réparer les véhicules et d'assurer leur maintenance avant de les mettre en vente ou de les céder à d'autres missions.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(286,7)	(3,7 %)

66. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait du retrait progressif de la Mission et de sa liquidation, qui se sont traduits par la suspension des opérations militaires au 17 décembre 2012, tandis que les prévisions initiales étaient fondées sur les crédits nécessaires au titre de l'utilisation de deux hélicoptères pour l'exercice, et de deux autres pour les activités électorales. La diminution globale des crédits nécessaires résultant de la suspension des opérations militaires est partiellement contrebalancée par les dépenses liées à la location et à l'exploitation d'un avion pendant la période allant du 1^{er} juillet au 15 décembre 2012, la procédure d'appel d'offres relative à des services d'ambulance aériens prévue dans le budget n'ayant pas abouti.

	<i>Écart</i>	
Communication	(475,2)	(14,1 %)

67. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu, principalement du fait des éléments suivants : a) la diminution des sommes à rembourser aux gouvernements fournisseurs de contingents, au titre des coûts du soutien logistique autonome, du fait du rapatriement du personnel des unités de police constituées au 14 novembre 2012; b) la diminution des crédits nécessaires au titre des communications par réseaux commerciaux et des pièces de rechange du matériel de communication; c) la diminution des crédits nécessaires au titre du recours à des services chargés de l'information du public, du fait du retrait de la Mission et de sa liquidation. La diminution globale des crédits nécessaires résultant de la diminution des activités de communication est partiellement contrebalancée par l'augmentation des crédits nécessaires au titre des communications par réseaux commerciaux, du fait du coût mensuel de la location du répéteur de satellite.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(927,2)	(36,7 %)

68. L'écart est attribuable à la diminution des crédits nécessaires au titre des services informatiques, des certificats d'agrément, des forfaits et des pièces de rechange, du fait du retrait de la Mission et de sa liquidation.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	(551,2)	(49,6 %)

69. Les montants nécessaires sont moins importants que prévu du fait des éléments suivants : a) la diminution des besoins en fournitures et en services médicaux, du fait de la contraction des effectifs de la Mission; b) la diminution des besoins de

fonds pour le remboursement des gouvernements fournisseurs de contingents, au titre des coûts du soutien logistique autonome, résultant du rapatriement des anciennes unités de police constituées au 14 novembre 2012, du fait du retrait de la Mission et de sa liquidation.

70. La diminution des crédits nécessaires résultant de la baisse de l'activité des services médicaux est partiellement contrebalancée par les crédits nécessaires au titre des services d'ambulance aériens privés, en l'absence d'avion de la MINUT, utilisés pour les évacuations médicales d'urgence pendant la période de liquidation allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(151,1)	(64,0 %)

71. L'écart est attribuable à la diminution des crédits nécessaires au titre du remboursement des gouvernements fournisseurs de contingents, au titre des coûts du soutien logistique autonome, due au rapatriement de toutes les unités de police constituées au 14 novembre 2012, du fait du retrait de la Mission et de sa liquidation.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 740,3	167,1 %

72. Les montants nécessaires sont plus importants que prévu du fait principalement des crédits nécessaires au titre du fret des effets personnels des policiers des Nations Unies et des biens appartenant à l'Organisation, et de l'exécution des mémorandums d'accord conclus entre la Mission et le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, relatifs à l'achèvement du mandat conformément au cadre stratégique intégré, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, et visant à faciliter la phase de transition et à favoriser la poursuite de l'appui à la consolidation de la paix au Timor-Leste au-delà de 2012.

73. L'augmentation globale des crédits nécessaires résultant de l'augmentation des activités de fret et de l'inscription au budget révisé de crédits au titre de l'exécution des mémorandums d'accord est partiellement compensée par la diminution des crédits nécessaires au titre de la formation, des fournitures et des services, de la vérification externe des comptes, de l'assurance générale, des réceptions officielles et d'autres services, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, ou la suppression de tels crédits pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, du fait du retrait de la Mission et de sa liquidation.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

74. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Réduction de 53 824 100 dollars du montant du crédit ouvert (155 429 000 dollars), qu'elle a approuvé dans sa résolution 66/270 sur le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au

30 juin 2013, pour le ramener à 101 604 900 dollars, dont 89 566 600 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 12 038 300 dollars au titre de la liquidation administrative de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013;

b) Compte tenu du montant de 78 393 550 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres, aux termes de sa résolution 66/270, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, dont 75 002 000 dollars au titre du fonctionnement de la Mission, 3 215 950 dollars au titre du compte d'appui et 175 600 dollars au titre de la BSLB, et compte tenu également du montant additionnel de 11 590 700 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et du montant de 13 485 550 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, dont 10 094 000 dollars au titre de la liquidation administrative anticipée de la Mission, sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, 3 215 950 dollars au titre du compte d'appui et 175 600 dollars au titre de la BSLB pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, mis en recouvrement en vertu de sa résolution 67/245, mettre en recouvrement le montant brut de 4 918 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

(Résolution 66/264)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de

Mesures prises

La MINUT a été tenue de pourvoir les postes vacants pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national. Le personnel recruté sur le plan international n'était pas disposé à accepter une réaffectation dans une mission achevée. En outre, il n'y avait pas assez de candidats suffisamment qualifiés sur le marché de l'emploi local lors du recrutement au niveau national.

En prévision de la liquidation de la Mission, les efforts portent sur un retrait sans heurt et efficace des effectifs de la Mission.

déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)

Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)

[...] *Prie* le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)

La Mission souscrit à la recommandation, à laquelle elle a d'ailleurs donné suite. Le taux d'inventaire physique de biens durables a atteint 100 % pendant les exercices 2008/09, 2009/10, 2010/11 et 2011/12.

En raison de l'insuffisance des transports publics et des questions de sécurité liées aux voyages du personnel à bord de transports en commun, la Mission a permis l'usage de véhicules, alloués à l'usage du personnel, pour les transports limités aux allées et venues entre le domicile et les banques ou les magasins ou pour tout autre usage (maximum : 40 kilomètres par jour). La Mission souscrit à la recommandation; toutefois, le contrôle de l'usage des véhicules pendant le reste de la période de liquidation ne sera peut-être pas possible en raison du retrait des effectifs de la Mission.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intersectorielles

(A/66/718)

Demande

Réponse

Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficacité devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (voir aussi plus loin, par. 23) (par. 19).

Des mesures ont été prises pour utiliser dans l'analyse des écarts une terminologie appropriée faisant clairement la différence entre les économies et la sous-utilisation des crédits/(dépassement).

Demande

Réponse

Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette

Des mesures ont été prises pour utiliser dans l'analyse des écarts liés aux mesures d'efficacité et autres facteurs une terminologie appropriée faisant clairement la différence entre les économies et la sous-utilisation des crédits/(dépassement).

Il a été tenu compte de la recommandation dans le budget révisé de la Mission de l'exercice 2012/13, qui inclut du matériel devant être transféré à d'autres missions ou donné au Gouvernement.

Aucun achat n'a été effectué pendant l'exercice, conformément à la stratégie adoptée par la Mission lors des années précédentes visant à réduire le niveau des stocks en prévision de la phase de retrait.

Recommandation non applicable à la MINUT

La Mission n'a procédé à aucun recrutement pendant l'exercice 2012/13, étant donné qu'il fallait réduire les effectifs en vue de la liquidation de la Mission.

La Mission a recruté 137 candidats présélectionnés en 2011/12; toutefois, le taux réduit de vacance de postes a été compensé en 2012 par le nombre croissant de fonctionnaires réaffectés à d'autres missions, conformément aux plans de retrait et de liquidation de la Mission.

question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif considère que pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie.

Le projet de budget pour 2012/13 inclut les calendriers de retrait des effectifs et de rapatriement des unités de police constituées et de la Police des Nations Unies conformément aux plans de retrait et de liquidation de la Mission.

Au 1^{er} juillet 2012, tous les postes vacants essentiels avaient été pourvus au moyen du fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. En raison de la fermeture de la Mission, la réaffectation du personnel à d'autres missions se poursuit. La MINUT a donc recours à des avis de vacance temporaire et à des affectations temporaires pour faire en sorte que les postes essentiels soient pourvus.

La Mission a suivi de près et réduit rigoureusement les voyages liés aux formations pendant l'exercice 2011/12, ce qui a permis d'économiser 870 300 dollars (43,6 % des crédits approuvés) tout en disposant d'effectifs plus élevés de personnel recruté sur le plan national qu'il n'était prévu dans le budget. L'accent a été mis sur la formation interne et sur la formation au niveau de la région ce qui a contribué aux économies.

L'impact des mesures d'efficacité sur le mandat de la Mission et les services est noté dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2011/12.

Demande

Réponse

Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (voir aussi par. 33 ci-dessus) (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14. (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

Il demande [...] que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question. (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Étant donné que la Mission est entrée dans la phase de retrait en octobre 2012 et dans la phase de liquidation en janvier 2013, tous les biens doivent être retirés de la Mission conformément au plan de liquidation, et doivent faire l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale sur la liquidation des actifs

Il faut s'attendre à ce que les stocks de la Mission soient plus élevés en raison du départ de personnel et des effectifs de renfort de courte durée dépêchés pour les élections. Les biens ont réintégré les stocks et feront l'objet d'opérations de liquidation dans le cadre du plan de retrait de la Mission.

La Mission a pleinement appliqué la recommandation en envoyant des coordonnateurs de vols lors des quatre opérations de relève de ses unités de police constituées au Pakistan, au Bangladesh, au Portugal et en Malaisie pendant l'exercice 2011/12. En outre, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a reçu un appui pour toutes ses opérations de relève en Asie et Asie du Sud-Est en envoyant des coordonnateurs de vols de la MINUT auprès de la MINUSTAH aux Philippines, à Sri Lanka, au Népal et en Indonésie pendant l'exercice 2011/12.

La Mission n'a pas eu de projets de construction coûtant plus d'un million de dollars.

La Mission, en consultation avec la Section du transport de surface, a préparé un plan préliminaire de cession des biens pour se séparer de véhicules ainsi que d'autres biens, conformément à la politique de gestion des biens de l'Organisation qui comprend également le transfert de véhicules en bonne état à d'autres missions.

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
<p>Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).</p>	<p>La Mission souscrit à la recommandation du Comité consultatif et a appliqué des mesures de contrôle pendant l'exercice 2011/12. Les voyages étaient limités aux conférences et réunions essentielles et à participation obligatoire, ce qui a permis d'économiser 602 900 dollars (21,5 % des crédits approuvés).</p>
<p>Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).</p>	<p>La Mission a suivi de près et réduit les voyages liés à la formation pendant l'exercice 2011/12, ce qui a permis d'économiser 870 300 dollars (43,6 % des crédits approuvés), malgré un nombre plus élevé de fonctionnaires ayant reçu une formation qu'il n'était prévu au budget, du fait de l'accent qui a été également mis sur la formation interne et la formation dans la région, ce qui a contribué aux économies.</p>

(A/66/718/Add.8)

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
<p>Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour régler dans les plus brefs délais les sommes dues aux pays fournisseurs d'effectifs de police et celles dues au titre du matériel appartenant aux contingents (par. 11).</p>	<p>Toutes les demandes d'indemnisation en suspens à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité ont été réglées. Il n'y a aucune demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité en suspens. Les demandes concernant les unités de police constituées ont été payées jusqu'en octobre 2011. Au 31 décembre 2012, un montant estimatif de 6,8 millions de dollars était dû au titre du remboursement des forces de police constituées. Toutes les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents ont été certifiées jusqu'à décembre 2012 et réglées jusqu'à juin 2011. Au 31 décembre 2012, un montant estimatif de 7,7 millions de dollars était dû au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents.</p>

Demande

Réponse

Tout en constatant les difficultés qu'il y a à attirer de nouvelles recrues en raison de la liquidation prévue de la MINUT, le Comité consultatif exhorte la Mission à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants (par. 13).

Le Comité consultatif constate que la position géographique isolée de la MINUT est un obstacle au transfert des véhicules et du matériel informatique excédentaires vers d'autres missions. Il constate également que la majorité des missions de maintien de la paix utilisent des véhicules avec conduite à gauche, ce qui limite l'intérêt que pourraient représenter les véhicules avec conduite à droite de la MINUT. Cela dit, le Comité invite la Mission à étudier d'autres mesures pour réduire les ressources excédentaires, notamment en les vendant sur le marché local, de façon à limiter leurs dépenses opérationnelles (par. 39).

Rappelant la recommandation que le Comité des commissaires a faite à toutes les missions en cours, à savoir élaborer, dès leur création, un plan de liquidation (A/66/5 (Vol. II), par. 181), le Comité consultatif note l'initiative prise par la MINUT de formuler une stratégie de liquidation et l'encourage à s'inspirer de l'expérience d'autres missions récemment liquidées pour la mettre en œuvre (par. 47).

La Mission s'apprête à pourvoir tous les postes essentiels afin de mener à bien toutes les fonctions stipulées dans son mandat. Dans le but de faciliter cette stratégie, tous les postes essentiels vacants ont été pourvus grâce à la sélection de candidats qualifiés figurant sur le fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions jusqu'à juin 2012. Conformément au plan de retrait et de liquidation, tous les postes essentiels seront pourvus grâce à des avis de vacance temporaire et à des affectations temporaires, selon que de besoin et le cas échéant.

La Mission, en consultation avec la Section du transport de surface, a préparé un plan préliminaire de cession des biens visant à identifier les véhicules à transférer à la Base de soutien logistique et à toute autre mission utilisant des véhicules avec conduite à droite, et à céder par d'autres moyens, y compris la vente commerciale et les donations possibles au Gouvernement, selon la recommandation du Comité.

Ces trois dernières années, la Mission a réduit les quantités de matériel déjà acquis ou à remplacer ou le niveau d'amélioration des infrastructures. Par conséquent, le profil d'âge des stocks de matériel utilisé pour les communications et les technologies de l'information montre un pourcentage élevé d'équipement vétuste et d'équipement ayant dépassé depuis longtemps la limite d'âge. La stratégie a ainsi réduit au minimum la quantité de matériel qui aurait pu être une occasion à saisir par d'autres missions. Le matériel dans un état acceptable et qui pourrait faire l'objet de dons au Gouvernement hôte a été identifié et le processus formalisant l'acceptation et le transfert va être mis en place. Les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies ont également été priés de faire savoir s'ils seraient éventuellement intéressés par l'achat de certains équipements de la Mission. En outre, la liquidation des biens de la Mission est effectuée conformément aux directives de l'Organisation concernant la gestion du matériel.

La Mission a entamé la phase de liquidation le 1^{er} janvier 2013. Le projet définitif du plan de liquidation couvrant les six mois de la période de liquidation est achevé.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Recommandation

Exécution

Des hypothèses budgétaires insuffisamment étayées

Le Comité a relevé d'autres cas d'utilisation incorrecte des taux d'abattement pour l'élaboration des budgets au titre des [...] administrateurs recrutés sur le plan national dans le cas de la MINUS et de la MINUT [...] (par. 31).

Dans l'élaboration du budget, la Mission se fonde sur les hypothèses budgétaires et les coûts historiques pour fournir des prévisions exactes en ce qui concerne les ressources nécessaires. Pour le budget de l'exercice 2012/13, en raison du retrait et de la liquidation de la Mission, l'abattement pour délais de déploiement n'est pas applicable.

Le Comité recommande que l'Administration demande aux missions : a) De tenir des registres historiques complets et exacts des diverses activités et d'en tenir compte lors de l'établissement des futurs budgets; b) De déterminer le montant des ressources requises en utilisant une méthode de calcul appropriée qui reflète au plus près les réalités sur le terrain; et c) D'appliquer l'abattement pour délais de déploiement de manière cohérente et exacte dans les diverses catégories de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) (par. 41).

Le Comité recommande également que les missions et le Siège soumettent les projets de budget à des examens rigoureux dans une perspective d'exécution cohérente, rigoureuse et appropriée (par. 42).

La Mission, dans le souci d'améliorer la présentation des budgets, a nommé des coordonnateurs chargés de travailler directement avec les chefs de section/superviseurs de groupes et les responsables des centres de coût pour rassembler, vérifier les éléments du budget et en faire un projet. Toutefois, tous les projets de budget ont été préalablement approuvés par les responsables de pilier concernés avant d'être soumis au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour approbation.

Couverture insuffisante de l'inventaire physique des biens non durables

La couverture de l'inventaire physique des biens non durables a été insuffisante à la MINUS, à la Base de soutien logistique des Nations Unies et à l'UNSOA, et les registres de la MINUT étaient inexacts. [...] En outre, le Comité a noté qu'à la MINUT les quantités de neuf médicaments de catégorie enregistrés dans le système Galileo (représentant 82 % de tous les médicaments détenus) ne correspondaient pas aux chiffres qu'il avait vérifiés (par. 72).

La Mission a déjà fait effectuer des inventaires de stocks annuels et des inventaires ponctuels par toutes les unités à comptabilité autonome, contrôlés au moyen de vérifications ponctuelles trimestrielles menées par le Bureau du Chef des services d'appui intégré afin de veiller à l'exactitude des données dans le système Galileo.

*Recommandation**Exécution*

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de conduire périodiquement des inventaires physiques de leurs biens non durables et d'en élargir la couverture de manière à garantir l'exactitude des données enregistrées dans le système Galileo (par. 73).

Carences dans la comptabilisation en pertes de biens durables

Lors de l'examen des états financiers, le Comité a constaté des carences dans les procédures de comptabilisation en pertes et de cession, à savoir :

[...] b) Comptabilisation en pertes/cessions sans autorisation. Le Comité a noté que des employés d'entrepôt de la MINUT avaient directement passé par profits et pertes 1 919 biens non durables introuvables d'une valeur de 28 740 dollars, et cela sans en référer au Chef de l'administration. Cette initiative témoigne d'un contrôle interne insuffisant des biens non durables, ce qui augmente d'autant les risques de pertes, de fraude et de détournement (par. 85);

Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions renforce le contrôle de la comptabilisation en pertes et de la cession des biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour traiter rapidement tous les dossiers en cours (par. 86).

Le Comité recommande par ailleurs que l'Administration : a) détermine les causes des retards en vue de rationaliser le processus; et b) s'assure que les missions appliquent strictement les procédures approuvées pour la comptabilisation en pertes et les cessions (par. 87).

Évaluation des prestations des fournisseurs

Pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix, il est important d'évaluer régulièrement les prestations des fournisseurs, d'en rendre compte et de prendre certaines mesures le cas échéant. Le Comité a relevé les problèmes suivants :

a) Utilisation de critères d'évaluation variables. À la MINUT, le fournisseur A a été mal noté car trois

Grâce aux nouvelles procédures régissant les bilans et la gestion des inventaires, la Mission a amélioré l'exactitude des données et a effectué 98,30 % de l'inventaire des stocks au 30 juin 2012 et s'est engagée à faire passer ce taux à 100 % au 31 décembre 2012.

La Mission souscrit à la recommandation, à laquelle elle a d'ailleurs donné suite. Les unités à comptabilité autonome doivent appliquer la procédure de comptabilisation en pertes aux biens introuvables pendant l'inventaire et la comptabilisation n'est approuvée par le Chef de l'appui à la mission que si une enquête et un examen ont été effectués préalablement par le Comité local de contrôle du matériel.

En outre, lors de l'exercice 2011/12, la Mission a pris des mesures pour recenser les facteurs créant des délais dans la comptabilisation en pertes et la cession, ce qui a permis de passer des biens par profits et pertes dans les délais impartis par le Directeur de l'appui à la mission.

La Mission a publié une directive générale visant à accélérer l'évaluation des prestations des fournisseurs et le versement de dommages-intérêts relatifs à la fourniture de biens.

La Mission a publié, le 30 janvier 2012, une directive générale visant à accélérer l'évaluation des prestations

commandes avaient été livrées en retard (107 jours, 95 jours et 22 jours). En dépit de cela, il a reçu la mention « satisfaisante » pour l'ensemble de ses prestations. Par contre, le fournisseur B a été mal noté parce qu'il avait rempli une commande avec 111 jours de retard et une autre avec 18 jours de retard, mais il a été rejeté dans le rapport final. Le Comité n'a trouvé aucune justification concernant cette différence. Les critères utilisés doivent être précisés et être appliqués de la même façon dans tous les cas, sans quoi l'exécution des contrats risque d'être compromise (par. 106).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUT d'établir une directive générale pour que les prestations des fournisseurs soient toujours évaluées selon les mêmes critères (par. 108).

Le Comité recommande également que le Département de l'appui aux missions renforce systématiquement les procédures régissant la façon dont les missions gèrent les prestations des fournisseurs (par. 109).

Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUT avait entrepris d'élaborer une directive générale visant à ce que les prestations des fournisseurs soient toujours évaluées selon les mêmes critères, laquelle serait publiée au cours du premier trimestre de 2012 (par. 110).

Le Comité a salué les efforts déployés par le Département de l'appui aux missions afin de réduire les délais de recrutement dans la plupart des missions par rapport à l'exercice précédent. Il a constaté, cependant, ce qui suit :

- Dans certaines missions, le délai de recrutement demeurait nettement inférieur à l'objectif de 120 jours fixé par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/253). Par exemple, dans le cas du personnel de la MINUT recruté sur le plan international, le délai de recrutement était de 263 jours en moyenne et de 1 509 jours au maximum. Des observations analogues ont été faites à la Base de soutien logistique et à la FINUL (par. 126).

Recrutement de personnel sur le plan national et de consultants

Le Comité a constaté que dans certains cas la MINUT n'avait gardé que les dossiers se rapportant aux candidats recrutés. Les documents relatifs aux autres

des fournisseurs et le versement de dommages-intérêts relatifs à la fourniture de biens.

La recommandation n'est pas applicable à la Mission en cours de liquidation. Le personnel de la MINUT a fait tout son possible pour réduire le délai de recrutement à 120 jours en s'occupant du suivi de la vérification d'aptitude médicale pour le personnel et en incitant le personnel nouveau à voyager avec un passeport national plutôt qu'avec un laissez-passer, si possible. Le délai de recrutement pendant l'exercice ayant commencé en juillet 2012 a été de 90 à 120 jours.

La Mission a tenu compte de l'observation du Comité et a institué des règles veillant à ce que tous les dossiers de recrutement soient correctement tenus à

*Recommandation**Exécution*

candidats étaient introuvables. Dans certains cas, il n'y avait aucune trace écrite des résultats de tests écrits, des entretiens ou des contrats avec les candidats (par. 131).

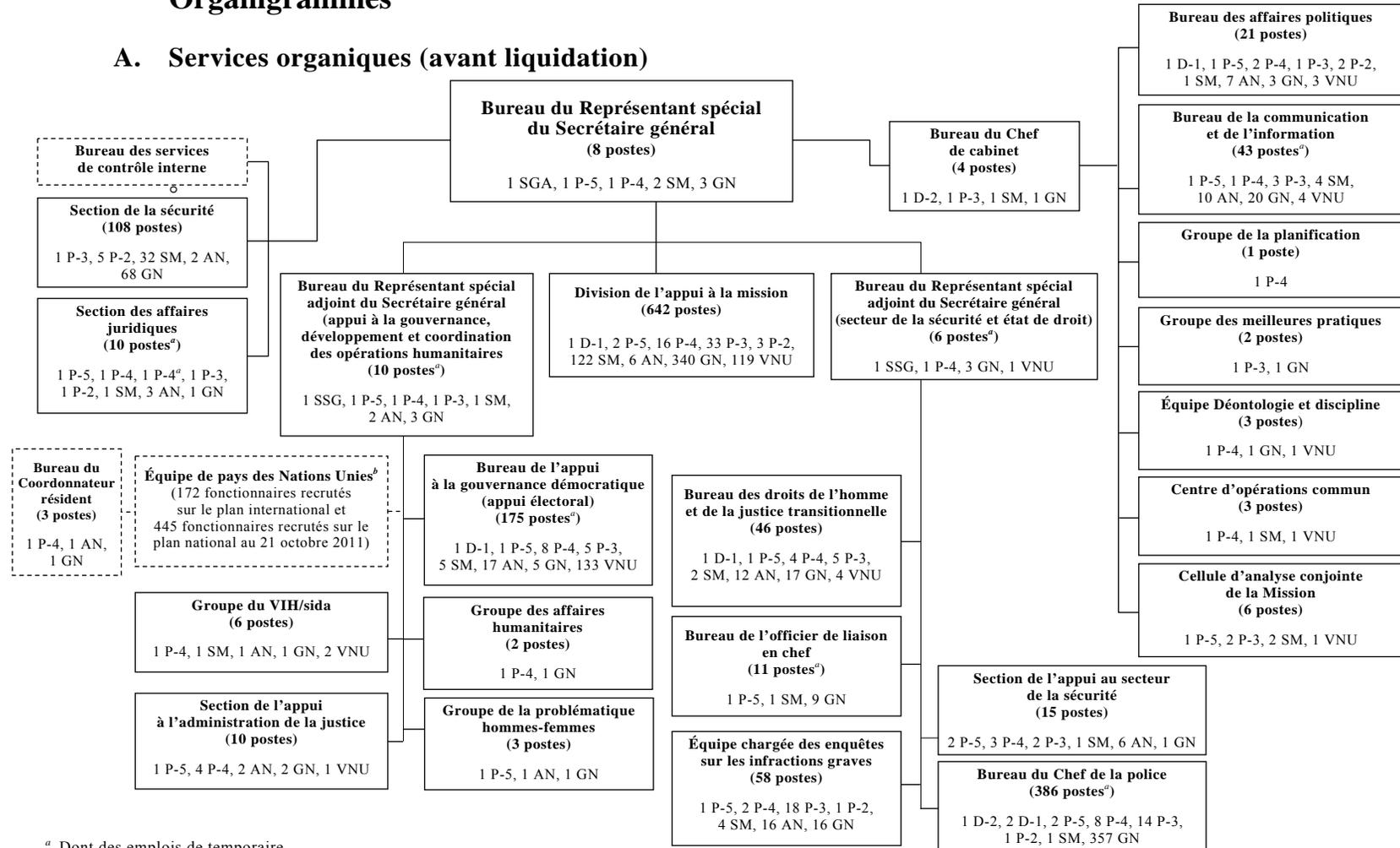
Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de renforcer la sélection et la gestion des consultants et vacataires en respectant strictement les consignes à suivre en la matière, afin que l'ensemble de la procédure soit davantage concurrentiel, transparent et vérifiable (par. 134).

jour, ainsi que l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport couvrant l'exercice du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Dans son rapport pour l'exercice 2011/12, le Comité a pris note de l'amélioration.

La Mission a élaboré une directive générale conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7 et a également diffusé des offres d'emploi sur des sites Web externes, tel que Web-Relief, pour veiller à ce que le recrutement des consultants et des vacataires soit effectué d'une manière transparente, compétitive et accompagné de pièces justificatives.

Organigrammes

A. Services organiques (avant liquidation)



^a Dont des emplois de temporaire.

^b Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et UNICEF/VNU, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et PNUD/VNU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et FNUAP/VNU, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM) et PAM/VNU, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Fonds monétaire international (FMI), ONU-Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et ONU-Femmes/VNU, Département de la sûreté et de la sécurité.

Abréviations :

SGA : secrétaire général adjoint;

SSG : sous-secrétaire général;

P : administrateur;

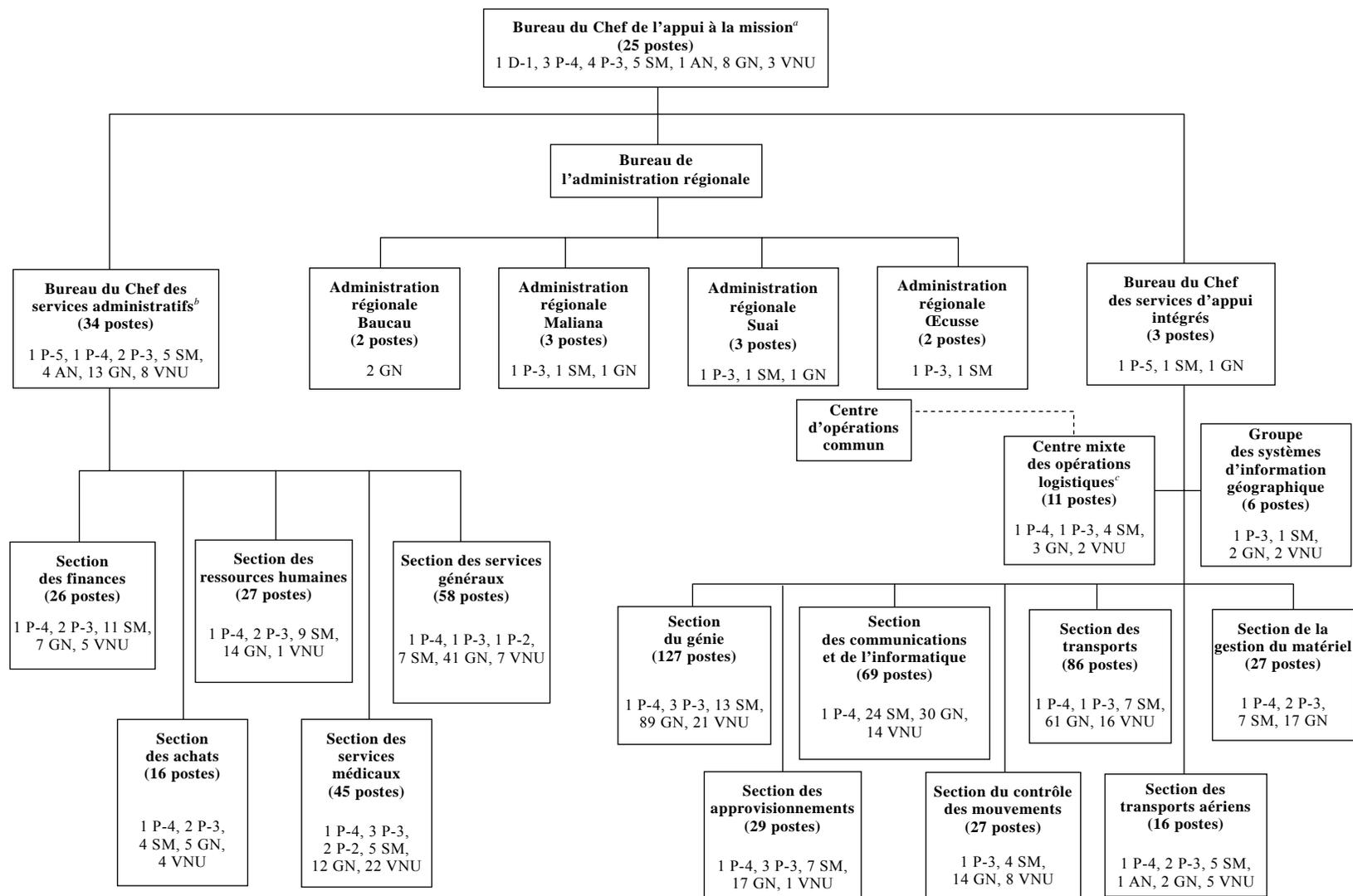
SM : agent du Service mobile;

AN : administrateur recruté sur le plan national;

GN : agent des services généraux recruté sur le plan national;

VNU : Volontaire des Nations Unies.

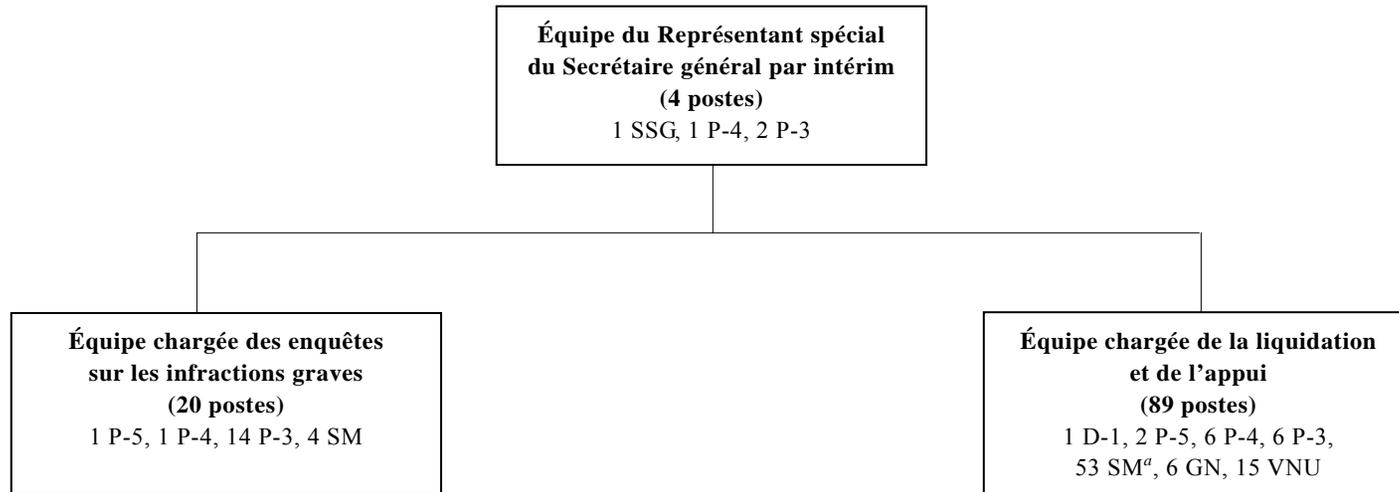
B. Bureaux d'appui (avant liquidation)



^a Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations et des commissions d'enquête.

^b Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et du soutien psychosocial du personnel.

^c Le Centre mixte des opérations logistiques fournit au Centre d'opérations commun l'information logistique dont il a besoin.

C. Bureaux d'appui (liquidation)

^a Dont un poste financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe II

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

Priorités	Réalisations Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Assurer la sécurité et la stabilité maintenant et à l'avenir	<p>1.1 Développer les capacités de la Police nationale du Timor-Leste en matière de gestion de base et spécialisée de projets, et renforcer les compétences du Groupe de la planification stratégique en matière de systèmes de gestion de projets et de mobilisation de ressources</p> <p>1.2 Renforcer le système de gestion du matériel de la Police nationale grâce à des séances de formation, des ateliers et un appui matériel</p> <p>1.3 Renforcer les capacités de la Police nationale en matière de gestion et d'entretien du parc de véhicules grâce à la mise en place d'un atelier de réparation, la formation technique du personnel et la promulgation de procédures d'entretien qui seront appliquées dans l'ensemble de l'organisation</p> <p>1.4 Renforcer les capacités d'enquête scientifique de la Police nationale grâce à des séances de formation, des ateliers et un appui matériel</p> <p>1.5 Renforcer les capacités de la Police nationale en matière de planification des opérations grâce à des examens conjoints des opérations avec les partenaires bilatéraux, des ateliers sur la police de proximité et l'élaboration de stratégies à adopter dans ce domaine</p> <p>1.6 Renforcer les capacités du Centre de formation de la police grâce à la formation des formateurs et à la modernisation du laboratoire de formation des unités de police spécialisées</p> <p>1.7 Renforcer le contrôle interne et le régime disciplinaire au sein de la Police nationale grâce à une formation aux procédures d'audit et d'inspection internes et externes qui sera dispensée aux responsables, ainsi qu'au personnel de l'Inspection générale et du Bureau des inspections et des audits du Secrétariat d'État à la sécurité</p> <p>1.8 Renforcer les capacités des superviseurs de premier rang et de second rang de la Police nationale en matière d'application des normes de fonctionnement, grâce à une formation sur les mesures disciplinaires</p>	Le mémorandum d'accord avec le Programme des Nations pour le développement contient une description détaillée des principaux produits ci-après. Le montant total des fonds nécessaires est estimé à 1 897 645 dollars.

Priorités	Réalizations Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
État de droit, justice et droits de l'homme	<p>2.1 Renforcer les capacités et les compétences techniques du Parlement national en matière de rédaction de textes juridiques sur l'exercice d'un contrôle civil, les droits de l'homme et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, notamment en apportant un appui au centre de documentation du Parlement sur la condition de la femme</p> <p>2.2 Fournir des conseils juridiques sur l'application d'un code de conduite à l'intention des juges et des procureurs au niveau central et dans les districts, comme prévu dans le Plan stratégique relatif au secteur de la justice</p> <p>2.3 Aider le Ministère de la justice à mettre en œuvre la politique relative à la justice pour les femmes et le Plan d'action national contre la violence sexiste, grâce à des séances de formation des formateurs, et aider les femmes stagiaires au Centre de formation juridique à achever leur programme de certification; mettre au point, à l'intention des acteurs de la justice, des outils de formation qui seront utilisés dans des séances de formation spécialisée sur les techniques d'enquête scientifique et la loi sur la violence familiale récemment adoptée</p> <p>2.4 Renforcer les connaissances sexospécifiques des membres nouvellement élus du Parlement et des comités concernant le réexamen de l'appareil législatif et l'application des normes internationales</p> <p>2.5 Aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de formation au renforcement des capacités, ainsi qu'à mettre au point des manuels et autres outils de formation spécialisée, grâce à des conseils spécialisés dans les domaines pertinents (techniques d'enquête, criminalité financière, violence familiale), conformément au Plan stratégique relatif au secteur de la justice et à l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins</p> <p>2.6 Fournir des conseils juridiques et techniques à l'Administration pénitentiaire sur l'élaboration de politiques et de mesures stratégiques visant à promouvoir la réinsertion des détenus</p> <p>2.7 Aider le Ministère de la justice à améliorer le système pénitentiaire en planifiant activement la gestion des établissements et en appliquant des politiques visant à assurer le maintien de la sécurité publique et le respect des normes internationales minimales relatives au traitement des détenus</p>	

Priorités	Réalizations Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Une culture de gouvernance démocratique et de dialogue	2.8 Aider les institutions judiciaires à mener des activités de sensibilisation aux droits garantis par la loi qui mettent l'accent sur le lien entre les mécanismes judiciaires formels et traditionnels, grâce à des émissions à la radio et la télévision et à des séances de formation des groupes visés	
	2.9 Aider le Bureau du Procureur général et la Police nationale à mettre en place le système intégré de gestion des dossiers au niveau central et dans les districts afin de réduire le nombre d'affaires en souffrance et d'établir des mécanismes de coordination entre les procureurs et la police dans les districts de Suai, Oecusse et Baucau	
	2.10 Fournir des conseils techniques au sujet de la création, au sein du Ministère de la justice, d'un Secrétariat d'État à la planification chargé de faciliter la mise en œuvre et la coordination du Plan stratégique relatif au secteur de la justice	
	3.1 Dresser un bilan de la campagne d'information sur les élections de 2012, apporter un soutien pour l'éducation civique postélectorale et fournir des conseils sur le renforcement des institutions	
	3.2 Fournir une assistance technique et un encadrement à la Commission de lutte contre la corruption grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux de lutte contre la corruption	
	3.3 Fournir une assistance technique pour la création de la Cour des comptes et l'établissement d'un cadre juridique global en offrant conseils et encadrement aux nouveaux commissaires aux comptes et administrateurs de la justice, comme prévu dans le Plan stratégique relatif au secteur de la justice	
	3.4 Faciliter et coordonner la concertation entre la société civile et l'ONU en organisant périodiquement des ateliers d'information et en fournissant des conseils sur mesure	
	3.5 Renforcer les capacités des nouveaux membres du Parlement en matière de contrôle du pouvoir exécutif et d'élaboration, de modification et de diffusion des lois; et aider les nouveaux députés à tenir au besoin des audiences publiques et des séances plénières	

Priorités	Réalizations Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Assurer la sécurité et la stabilité, maintenant et à l'avenir.	1.1 Renforcer les capacités du Centre de formation de la police en matière d'évaluation des besoins de formation des agents en tenue (VIH, violence sexiste, traite des êtres humains); recruter et former les maîtres formateurs; mettre en œuvre la politique de la Police nationale relative au VIH sur le lieu de travail et à l'exploitation ou aux agressions sexuelles, notamment grâce à la création d'un centre d'accueil qui fournira une documentation et une assistance aux visiteurs et les aiguillera vers les services appropriés; aider à mettre au point des outils de formation sur le VIH, la violence sexiste et la traite des êtres humains pour les campagnes de sensibilisation	Le mémorandum d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population contient une description détaillée des principaux produits ci-après. Le montant total des fonds nécessaires est estimé à 85 600 dollars.
Assurer la sécurité et la stabilité, maintenant et à l'avenir.	1.1 Renforcer les capacités de la Police nationale au niveau national, des districts et des collectivités pour qu'elle puisse traiter les affaires concernant des enfants ayant eu maille à partir avec la loi, grâce à deux séances de formation des formateurs; aider à organiser des stages de formation initiale des agents de la Police nationale sur le maintien de l'ordre, l'arrestation et la détention de mineurs, et les techniques d'enquête adaptées aux enfants; concevoir une carte au format poche sur les droits des enfants soupçonnés ou accusés d'avoir commis une infraction	Le mémorandum d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance contient une description détaillée des principaux produits ci-après. Le montant total des fonds nécessaires est estimé à 197 843 dollars.
État de droit, justice et droits de l'homme	2.1 Aider le Ministère de la justice (Direction nationale des droits de l'homme et de la citoyenneté et Commission nationale des droits de l'enfant) à établir des rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant moyennant une assistance technique, une formation sur la collecte et l'analyse de données, et la consultation des collectivités 2.2 Fournir une assistance et des conseils techniques au Ministère de la justice concernant le projet de loi sur la justice pour mineurs; faciliter la création et le fonctionnement d'un mécanisme de coordination de la justice pour mineurs à l'échelon national chargé de l'examen et de la réforme du système de justice pour mineurs; élaborer et mettre sur pied un programme de formation spécialisée des acteurs de la justice sur les droits et l'épanouissement de l'enfant	
État de droit, justice et droits de l'homme	2.1 Aider le Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité à organiser une campagne nationale visant à promouvoir un changement d'attitude à l'égard de la violence sexuelle, sexiste et familiale. Les activités de sensibilisation de la population porteront sur les droits fondamentaux des femmes inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à	Le mémorandum d'accord avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contient une description détaillée des

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	l'égard des femmes et feront appel aux valeurs et concepts des cultures locales respectueuses des femmes, afin d'encourager une transformation durable des comportements et une appropriation par les intéressés à l'échelon local.	principaux produits ci-après. Le montant total des fonds nécessaires est estimé à 64 200 dollars.

Carte

